

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 155

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

CONCEPTION, GESTION ET
ÉVALUATION DES
POLITIQUES DE L'EMPLOI
ET DU TRAVAIL



PROGRAMME 155
**Conception, gestion et évaluation des politiques de
l'emploi et du travail**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Francis Le GALLOU

Directeur des finances, des achats et des services

Responsable du programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » est le programme soutien des politiques publiques portées par le ministre du Travail, du plein emploi et l'insertion, ainsi que par la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Il est piloté par la Direction des finances, des achats et des services (DFAS), placée sous l'autorité du Secrétaire général des ministères sociaux (SGMS).

Il porte principalement les emplois et la masse salariale des agents du ministère exerçant en cabinet, en administration centrale et dans ses services déconcentrés.

En hors titre 2, le programme porte les crédits dédiés à la communication, aux applicatifs informatiques ministériels, aux études et statistiques, au contentieux, et à la gestion des ressources humaines. Enfin, il porte la subvention pour charges de service public de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

La gestion 2022 a été complexe pour plusieurs raisons.

En premier lieu, les suites de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ont continué à particulièrement impacter le programme 155.

Pour mémoire, pour les ministères sociaux, cette réforme a principalement consisté dans le rapprochement, à compter du 1^{er} avril 2021, des deux réseaux territoriaux préexistants, les directions (régionales) (et départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – D(R)(D)JSCS et les directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DI(R)ECCTE) pour créer un nouveau réseau régional et départemental : les directions (régionales) de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (D(R)EETS) et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

L'objectif principal était de mettre en plus grande synergie l'ensemble des dispositifs portés par les ministères sociaux (cohésion sociale d'une part et travail, emploi et formation professionnelle d'autre part) en confiant leur mise en œuvre à un service unique. Cet aspect de la réforme se révèle d'ores et déjà très positif pour les publics bénéficiaires.

Par ailleurs, les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) avaient été créés le 1^{er} janvier 2021 afin de mutualiser la plupart des fonctions supports entre les préfetures et les directions départementales interministérielles (DDI).

La mise en œuvre de ces deux réformes successives a entraîné de profonds mouvements de réorganisations au sein du ministère, ainsi que le transfert vers le ministère de l'Intérieur de plusieurs centaines d'emplois.

Or la mise en œuvre concrète des mouvements de personnel prévus par la réforme de l'organisation territoriale de l'État a en effet conduit au maintien dans les services d'agents dont les postes ont été transférés. Un rehaussement temporaire du plafond d'emplois en 2022, par correction technique, à hauteur de 160 ETPT a visé à permettre une résorption progressive des inadéquations entre les transferts de postes et la situation réelle des agents.

Les conséquences de ces réformes se sont également faites sentir en matière de recrutements, avec des difficultés avérées dans certains services, couplées, dans une certaine mesure, à un déficit d'attractivité.

Ceci explique en partie la sur-exécution du schéma d'emplois et la non-saturation du plafond d'emplois.

Afin de pallier le déficit d'attractivité du ministère, de premiers jalons de revalorisations statutaire et indemnitaire des agents du système de l'inspection du travail ont été franchis en 2022 ; ces revalorisations seront prolongées en 2023.

En second lieu, l'année 2022 a encore été marquée par les effets de la crise sanitaire. Les recrutements supplémentaires exceptionnellement autorisés pour réaliser en particulier les contrôles en matière d'activité partielle et d'accompagnement des mutations économiques ont été consommés à hauteur de 114 ETPT.

Au total, la consommation des emplois constatée en 2022 s'est établie à 7 731 ETPT, soit un écart au plafond actualisé de -165 ETPT.

La consommation des crédits de titre 2 en 2022 a quant à elle atteint 571,9 M€, dont 416,3 M€ en crédits hors CAS Pensions, pour une autorisation en LFI de 570,1 M€ dont 409,1 en crédits hors CAS pensions. Cette différence s'explique principalement par des mesures interministérielles décidées en gestion 2022, telles que la convergence indemnitaire des agents des catégories A et B administratives et la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique. A cet égard, 8 M€ ont été apportés par arrêtés de répartition à l'automne 2022.

En matière de crédits de fonctionnement, les moyens hors titre 2 du programme ont été mobilisés pour financer les coûts des systèmes d'information « métier » de la sphère Travail/Emploi (35,9 M€ au total en AE et 31,1 M€ en CP), résultat de l'engagement du ministère dans sa transformation numérique et de la poursuite du déploiement de la feuille de route ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources.

Le programme 155 a également permis de verser à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) sa subvention pour charges de service public.

Des dépenses HT2 ont enfin été mobilisées dans les domaines de la communication (pour un montant de 5,7 M€ en AE et 8,5 M€ en CP), des études et statistiques du ministère, ainsi qu'en soutien du déploiement du « plan d'investissement dans les compétences » (PIC), pour un montant de 9,6 M€ en AE et 13,9 M€ en CP.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences

INDICATEUR 1.1 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.2 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 2 : Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

INDICATEUR 2.1 : Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 2.2 : Efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 2.3 : Respect des coûts et délais des grands projets

OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

INDICATEUR 3.1 : Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences****INDICATEUR****1.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	4,02	3,12	2,88	3,05	3,10
Pour information : effectifs gérés	effectifs physiques	17283	12 366	13 294	12453	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données :

Direction des ressources humaines (DRH) / Département « Allocation des ressources, recrutement et politique de rémunération »

Mode de calcul :

Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines correspond au ratio « effectifs gérants / effectifs gérés » sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux tels qu'il existe en 2022 : santé / solidarité / travail et emploi.

L'effectif gérant est exprimé en ETP et l'effectif géré en unités physiques.

Dans l'effectif gérant sont inclus les agents des services gestionnaires du personnel, assurant l'une ou l'autre des quatre grandes fonctions RH que sont : la gestion administrative, la formation, le suivi des conditions de travail et le pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences.

L'effectif géré est l'effectif sous plafond d'autorisation d'emplois intégralement géré par les ministères sociaux. En 2022, l'effectif géré ne comprend plus les effectifs transférés vers le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et vers le ministère de l'intérieur dans le cadre de l'organisation territoriale de l'État (OTE).

A noter que la méthodologie interministérielle d'élaboration du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines exclut de l'assiette des effectifs gérés les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS) alors même que les services gestionnaires RH assurent la gestion administrative d'une partie des effectifs de ces opérateurs. Les données n'intègrent pas non plus la population des ATSS (personnels administratifs, techniques de service social et de santé) qui relèvent pour leur gestion du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ainsi que les autres populations d'agents appartenant à des corps gérés par d'autres ministères. Du fait de cette méthodologie, seuls 61,9 % des agents effectivement gérés sont pris en compte dans le ratio en 2022. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, le nombre des effectifs gérants est minoré par application d'un coefficient de 61,9 % à l'ensemble de l'effectif.

INDICATEUR**1.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des effectifs de la mission	%	6,56	7,05	6	Non connu	6

Commentaires techniquesSource des données :

Direction des ressources humaines (DRH) / Département de la qualité de vie au travail, santé sécurité au travail et médecine de prévention / Mission accidents, maladies et instances médicales

Mode de calcul :

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi direct des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé sur la base de l'effectif total rémunéré des ministères sociaux. Il s'agit du taux d'emploi légal au sens du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Depuis 2017, les données permettant la déclaration au FIPHFP sont issues du logiciel de gestion des personnels renseigné par chaque gestionnaire autorisé, régional et central. Depuis 2021, les données sont enregistrées par les gestionnaires autorisés des bureaux de gestion RH pour les directions de l'administration centrale, et par les gestionnaires autorisés des SGCD pour les services déconcentrés.

La mission accidents, maladies et instances médicales réalise une requête permettant de connaître le taux d'emploi dans le calendrier imparti par le FIPHFP. Les données présentées en RAP sont provisoires et font l'objet d'une ultime consolidation au 30 juin de l'année N+1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

L'efficacité de la gestion des ressources humaines (RH) est mesurée par le ratio gérants / gérés, qui constitue l'indicateur d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines déterminée selon une méthodologie interministérielle[1].

La direction des ressources humaines (DRH) du secrétariat général des ministères sociaux assure la gestion des agents relevant des secteurs Santé, Solidarité, Travail et Emploi, que ce soit en administration centrale, en services déconcentrés, ou, pour partie, la gestion des effectifs affectés au sein des opérateurs bénéficiant d'une autonomie de gestion (ARS).

Pour autant, la gestion RH des corps et des statuts qui demeurent gérés sur les deux programmes (environ une quinzaine de statuts différents) génère toujours une charge de gestion importante pour les services RH des ministères sociaux notamment en termes d'avancements et promotions, de mobilité, de recrutement, de concours, de rémunérations, et de formation. Cette charge de gestion s'est alourdie avec la création des SGCD, créant autant de nouveaux interlocuteurs locaux pour les gestionnaires de la DRH, dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'État.

Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines qui est constaté en réalisation 2022 (3,05) est supérieur à l'objectif de cible 2022 attendue (2,88). Ce différentiel s'explique par le quasi maintien des effectifs intégralement gérés aux ministères sociaux en raison notamment de la reconduction du numérateur « Effectifs gérants ».

1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des personnes handicapées constitue le deuxième indicateur présenté.

Les ministères sociaux poursuivent leur politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap amorcée en 2005 et déployée dans le 5^e plan triennal 2022-2024. Financée en partie par la 4^e convention passée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (Fiphfp), cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre du « label diversité » obtenu depuis 2012 et du « label Égalité » obtenu depuis 2018, tous deux en cours de renouvellement.

La cible légale fixée à 6 % est l'objectif minimal à atteindre pour les ministères sociaux.

L'atteinte de cette cible repose sur la réalisation du plan d'actions de la politique handicap, animée par le référent handicap national des ministères sociaux et les référents handicap nommés dans chaque direction d'administration centrale et dans chaque service déconcentré. Ils sont chargés du déploiement des différents axes du plan et de l'accompagnement des agents déclarés en situation de handicap tout au long de leur carrière. L'axe dédié à la sensibilisation et à la communication doit permettre une meilleure connaissance du dispositif « reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés »(RQTH) et des droits associés en faveur du collectif de travail, permettant ainsi le maintien, voire un accroissement, de la cible. Ces actions s'appuient également sur une politique de recrutements de personnes en situation de handicap via la voie dérogatoire de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984, toutes catégories confondues. Ainsi, chaque année, 6 % des postes ouverts aux différents concours sont accessibles aux personnes éligibles par la voie contractuelle. Le recrutement des apprentis en situation de handicap est un objectif prioritaire du 5^e plan handicap des ministères sociaux.

Le taux d'emploi de 7,05 % en 2021 était supérieur à la cible prévisionnelle de 6 %. Pour mémoire, il était de 6,56 % en 2020 et 6,1 % en 2019. La campagne actuelle, lancée du 1^{er} février au 30 avril 2023 par le Fiphfp, va permettre d'actualiser le nouveau taux d'emploi 2022 des ministères sociaux dont la cible à atteindre demeure 6 %.

[1] Pour rappel, des mesures de transferts des missions « Jeunesse et Sport » vers le ministère de l'éducation nationale et des fonctions « supports » vers les secrétariats généraux communs des préfectures (ministère de l'intérieur) ont réduit en 2021 le nombre des effectifs gérés.

OBJECTIF

2 – Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

INDICATEUR

2.1 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
En administration centrale	€/poste	2466	2 207	1480	2565	1480
Pour information : nombre de postes bureautiques en administration centrale	Nombre de postes	5860	5689	Non déterminé	5169	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données :

Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / Département Appui et Ressources

Mode de calcul :

Le ratio d'efficacité bureautique mesure le coût bureautique moyen par poste, pour les services d'administration centrale.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses de titre 3 (en CP) suivantes : achats de postes informatiques fixes, portables, périphériques bureautiques, des imprimantes personnelles ou en réseau, des licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, coûts de formation bureautique des utilisateurs, achats de serveurs bureautiques, coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels et, le cas échéant, locations d'équipements afférentes à la bureautique. Depuis 2016, le numérateur intègre également les dépenses de téléphonie fixe et mobile : matériels, abonnements, flux et infogérances. Sont exclues les applications de collaboration, ainsi que les dépenses de reprographie.

Le numérateur couvre également les coûts internes (titre 2) de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, calculés sur la base :

- du nombre d'agents assurant l'assistance informatique de proximité ;
- d'un coût moyen agent par catégorie chargé hors CAS Pensions.

Conformément à la méthodologie interministérielle, le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des comptes nominatifs de messagerie.

INDICATEUR

2.2 – Efficacité de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Efficacité de la fonction achat	M€	Non connu	Non connu	Non connu	2,3	Non connu

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Objectifs et indicateurs de performance

Commentaires techniques**Source des données :**

Direction des achats de l'État (DAE) – données issues de l'application des achats de l'État APPACH

Mode de calcul :

La méthodologie de calcul a été définie depuis 2010 au niveau interministériel. La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ».

Depuis 2018, le principe des modalités d'imputation des résultats d'efficacité économique des achats public, consiste à comptabiliser des économies achat réalisées selon une logique de valorisation de la performance de l'acheteur (imputation au profit du service porteur de la démarche achat concernée) et d'abandonner la logique de suivi budgétaire (imputation au profit du service effectuant la dépense).

INDICATEUR**2.3 – Respect des coûts et délais des grands projets**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires techniques**Source des données :**

Pour les systèmes d'information et de communication (SIC) : Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / DAR et panorama des grands projets numériques (anciennement « panorama des grands projets SI »), arrêté par la DINUM (anciennement DINSIC).

Mode de calcul :

Les indicateurs, conformément à la méthodologie interministérielle, rendent compte des dépassements (respectivement des coûts et des délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour les projets concernés.

Taux d'écart budgétaire (%) = moyenne des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement = $\frac{\sum (\text{Budget réactualisé} - \text{Budget initial})}{\sum \text{Budget initial}}$.

Taux d'écart calendaire (%) = moyenne des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement = $\frac{\sum (\text{Durée réactualisée} - \text{Durée initiale})}{\sum \text{Durée initiale}}$.

ANALYSE DES RÉSULTATS**2.1 – Efficience bureautique**

La performance mesurée par l'indicateur interministériel d'efficacité bureautique s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux secteurs santé, solidarités, travail et emploi de l'administration centrale des ministères sociaux.

La trajectoire de transformation de l'environnement bureautique initiée en 2021 et intensifiée en 2022, est fondée sur les technologies « cloud », l'extension des usages en mobilité et en travail à distance, et la préparation de l'installation du nouveau site de l'administration centrale. Ces paramètres expliquent l'augmentation significative du ratio.

Ainsi, la réalisation 2022 du ratio d'efficacité bureautique s'établit à 2 565 € (pour une cible à 1 480 €), dont 142 € pour l'environnement bureautique « Cloud », 69 € pour la préparation du nouveau site.

Déduction faite de ces éléments conjoncturels, le ratio s'établit à 2 341 €. Ce niveau élevé s'explique par l'impact sur l'exercice 2022 de plusieurs facteurs et notamment :

- le décalage de restes à payer 2021 du nouveau marché de support de proximité (224 €)
- le renouvellement du marché d'infogérance qui apporte une meilleure qualité de service mais avec une augmentation du coût (de l'ordre de 174 €)
- la modernisation et le renouvellement des équipements réseau obsolètes (87 €)
- le renforcement de la modernisation et de la sécurisation des postes de travail
- et de façon résiduelle le décalage de restes à payer 2021 de dépenses COVID (14 €)

2.2 – Efficience de la fonction achat

En 2020, la DAE a engagé une nouvelle réflexion pour identifier les potentiels d'économies et les leviers à utiliser, lorsque l'élaboration des trajectoires d'économies du plan d'achat de l'État (PAE) aura été achevée. En 2022, le bilan sur le PAE n'est toujours pas connu.

Pour autant les ministères sociaux ont réalisé les actions retenues en s'appuyant sur les leviers identifiés notamment dans le cadre du plan d'achat de l'État (PAE). Les économies les plus conséquentes sont normalement obtenues sur les supports interministériels massifiant les besoins de plusieurs services et opérateurs de l'État. Or, une économie achat réalisée sur un marché interministériel porté par la Direction des achats de l'État (DAE) sera enregistrée sur le compte de la DAE et non plus sur les comptes des ministères utilisant le dit marché.

Les ministères sociaux augmentent depuis un an (2,1 M€ en 2021, 2,3 M€ en 2022) leurs gains achats en renforçant toutes les démarches entrant dans le champ de la performance : accès aux PME, démarche de « sourcing » et de « benchmark » systématisé, mutualisation et enfin innovation. Le constat vaut pour l'administration centrale mais également les services déconcentrés (DREETS) sur des sujets de politiques publiques.

A compter de 2022, la déclaration des gains achat et leur saisie se fait au fil de l'eau par l'intermédiaire de l'application des achats de l'État (APPACH).

2.3 - Respect des coûts et délais des grands projets

S'agissant des systèmes d'information, le périmètre est défini par la liste actualisée annuellement par la direction interministérielle du numérique (DINUM) des 50 projets informatiques sensibles pour le gouvernement. En 2022, aucun projet retenu dans cette liste pour le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, n'est financé sur le programme 155.

OBJECTIF**3 – Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales****INDICATEUR****3.1 – Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de citations dans un panel de publications	Nb retombées médias	5558	4610	5000	4896	5 000
Visite sur le site (web) de la DARES	Nb	Non déterminé	1 061 216	700 000	1323804	900 000
Occasion de voir	Nb	Non déterminé	598 532 503	200 000 000	640700000	250 000 000

Commentaires techniques**Sources des données :**

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) / organisme extérieur.

Mode de calcul :

Le nombre de citations mesure la notoriété des travaux d'études, statistiques et de recherche, calculée par un prestataire externe de référence à partir du nombre de citations dans un panel de publications. Depuis 2007, le nombre de citations comptabilise les articles mentionnant soit la Dares (ou les services statistiques du ministère du travail), soit l'un des trois supports de publication de la Dares, soit les indicateurs sur les « chiffres du chômage » ou « l'emploi salarié » associés à la mention « ministère du travail » ou « ministère de l'emploi ».

Le nombre de visites sur le site internet de la Dares renseigne sur le nombre de consultations du site internet de la Dares et est exprimé en nombre de visites cumulées sur l'année.

Les occasions de voir représentent le nombre de contacts potentiels des personnes avec un contenu presse qui mentionne la Dares. L'indicateur est calculé, pour chacune des retombées presse, à partir de l'audience du support qui publie l'article et, est pondéré par l'espace qu'occupe la retombée dans le support (en pages ou en secondes). Il est exprimé en nombre de contacts car un même individu peut lire, par exemple, à la fois Le Monde papier, online et écouter France Inter. Chaque point de contact potentiel est donc comptabilisé.

ANALYSE DES RÉSULTATS**3.1. Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation**

Depuis le PAP 2021, cet indicateur est constitué de trois sous-indicateurs : le nombre de citations dans un panel de publications, le nombre de visites sur le site (web) de la Dares et les occasions de voir.

Si les publications Dares liées à la crise sanitaire ont généré de nombreux articles, l'engouement s'est ralenti depuis. La reprise des publications hors Covid-19, qui a été progressive, laisse présager au vu des chiffres 2022 un retour aux moyennes d'avant crise. La notoriété de la Dares, déjà importante et, qui s'est accrue notamment dans des médias à forte diffusion, est désormais relativement stable. La visibilité mesurée en « occasion de voir » devrait donc se maintenir à son niveau sur le moyen terme.

Le site internet de la Dares, désormais bien implanté dans l'écosystème des sites statistiques, a vu ses audiences croître depuis sa mise en ligne en janvier 2021, grâce à un travail important notamment en matière de création de nouveaux contenus. La création du compte Twitter de la Dares, en juin 2022, est un relais supplémentaire vers le site, ce qui laisse espérer une hausse des visites à moyen-terme.

En 2022, la Dares a publié moins de documents mais certains d'entre eux ont été particulièrement médiatisés (les métiers en 2030, les seniors et le marché du travail, la France et la « Grande démission »). Ces publications ont favorisé la progression de ces indicateurs statistiques : une augmentation des retombées presse de 4 % a entraîné une augmentation de 7 % des occasions d'être vus. La Dares a par ailleurs renforcé sa présence dans les médias à très forte visibilité. Enfin, les visites sur le site internet ont fortement augmenté (+25 %) : ce qui traduit d'une part l'intérêt

pour des publications au cœur de l'actualité et d'autre part d'une meilleure éditorialisation des contenus (réseaux sociaux, newsletter, web).

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 550 673	10 640 000 9 291 516			11 795 990 11 134 968	11 795 990
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 615 688	8 328 752			0 10 944 440	10 785 000
08 – Fonctionnement des services		2 395 687 2 424 484	15 811	193 306	2 588 993 2 440 294	2 588 993
09 – Systèmes d'information	6 541	38 862 887 35 859 255			38 862 887 35 865 797	38 862 887
11 – Communication		3 414 856 5 724 420		13 125	3 414 856 5 737 545	3 414 856
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 146 925 5 497 094		891 544	8 146 925 6 388 637	8 146 925
13 – Politique des ressources humaines	26 386	27 852 596 24 989 564		80 968	27 852 596 25 096 918	27 852 596
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	65 687 507 73 226 885				65 687 507 73 226 885	65 687 507
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	98 206 751 93 191 704				98 206 751 93 191 704	98 206 751
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	317 634 525 306 360 461				317 634 525 306 360 461	317 634 525
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 948 870 21 774 434				19 948 870 21 774 434	19 948 870
18 – Personnels transversaux et de soutien	67 532 668 73 197 673	3 420			67 532 668 73 201 093	67 532 668
Total des AE prévues en LFI	570 166 311	91 312 951	0	193 306	661 672 568	672 457 568
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 869 396	+5 635 546 (hors titre 2)			+8 504 942	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 228 293	+14 073 160 (hors titre 2)			+18 301 453	
Total des AE ouvertes	577 264 000	111 214 964 (hors titre 2)			688 478 964	
Total des AE consommées	571 950 444	92 118 505	15 811	1 278 415	665 363 176	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 550 673	10 640 000 13 395 978		459 177	11 795 990 15 405 828	11 795 990

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 155

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 615 688	9 216 320			0 11 832 008	10 785 000
08 – Fonctionnement des services		2 613 192 2 520 445	39 805	193 280	2 806 472 2 560 250	2 806 472
09 – Systèmes d'information	6 541	34 360 853 31 099 996			34 360 853 31 106 538	34 360 853
11 – Communication		3 487 363 8 482 276		13 125	3 487 363 8 495 401	3 487 363
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		7 752 003 4 091 577		886 293	7 752 003 4 977 869	7 752 003
13 – Politique des ressources humaines	26 386	26 923 354 25 513 923		80 968	26 923 354 25 621 277	26 923 354
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	65 687 507 73 226 885				65 687 507 73 226 885	65 687 507
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	98 206 751 93 191 704				98 206 751 93 191 704	98 206 751
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	317 634 525 306 360 461				317 634 525 306 360 461	317 634 525
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 948 870 21 774 434				19 948 870 21 774 434	19 948 870
18 – Personnels transversaux et de soutien	67 532 668 73 197 673	3 100			67 532 668 73 200 773	67 532 668
Total des CP prévus en LFI	570 166 311	85 776 765	0	193 280	656 136 356	666 921 356
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 869 396		+5 635 546 (hors titre 2)		+8 504 942	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 228 293		+28 317 525 (hors titre 2)		+32 545 818	
Total des CP ouverts	577 264 000		119 923 116 (hors titre 2)		697 187 116	
Total des CP consommés	571 950 444	94 323 616	39 805	1 439 563	667 753 428	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 214 021	10 640 000 14 338 289		836 912	-657 304	11 795 990	11 795 990 15 731 917
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 485 715	8 899 005				0	11 000 000 11 384 720
08 – Fonctionnement des services	43 805	2 395 812 2 511 924	25 000	193 306		2 589 118	2 589 118 2 580 729
09 – Systèmes d'information	9 772	20 362 887 29 391 808				20 362 887	20 362 887 29 401 580

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
11 – Communication		3 417 236 6 861 460		30 000		3 417 236	3 417 236 6 891 460
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 222 778 3 497 666		563 752		8 222 778	8 222 778 4 061 418
13 – Politique des ressources humaines	42 480	30 361 461 26 642 089		91 054		30 361 461	30 361 461 26 775 623
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928 71 974 579					66 551 928	66 551 928 71 974 579
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949 81 158 401					80 140 949	80 140 949 81 158 401
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584 327 473 931					322 567 584	322 567 584 327 473 931
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589 19 564 933					19 873 589	19 873 589 19 564 933
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772 70 388 646					68 346 772	68 346 772 70 388 646
Total des AE prévues en LFI	558 636 812	75 400 174	0	193 306	0	634 230 292	645 230 292
Total des AE consommées	574 356 282	92 142 241	25 000	1 521 718	-657 304		667 387 937

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 214 021	10 640 000 13 394 339		288 007	1 974 796	11 795 990	11 795 990 16 871 163
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 485 715	8 693 831				0	11 000 000 11 179 546
08 – Fonctionnement des services	43 805	2 613 317 2 627 111		193 280		2 806 597	2 806 597 2 670 916
09 – Systèmes d'information	9 772	15 860 853 23 435 129				15 860 853	15 860 853 23 444 901
11 – Communication		3 489 743 5 569 093		30 000		3 489 743	3 489 743 5 599 093
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		7 827 856 3 876 435		557 928		7 827 856	7 827 856 4 434 362
13 – Politique des ressources humaines	42 480	29 432 219 25 484 515		91 054		29 432 219	29 432 219 25 618 049
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928 71 974 579					66 551 928	66 551 928 71 974 579
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949 81 158 401					80 140 949	80 140 949 81 158 401
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584 327 473 931					322 567 584	322 567 584 327 473 931
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589 19 564 933					19 873 589	19 873 589 19 564 933

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 155

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772 70 388 646					68 346 772	68 346 772 70 388 646
Total des CP prévus en LFI	558 636 812	69 863 988	0	193 280	0	628 694 080	639 694 080
Total des CP consommés	574 356 282	83 080 454	0	966 989	1 974 796		660 378 520

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	574 356 282	570 166 311	571 950 444	574 356 282	570 166 311	571 950 444
Rémunérations d'activité	352 519 085	351 408 236	354 825 437	352 519 085	351 408 236	354 825 437
Cotisations et contributions sociales	217 613 105	214 350 213	212 174 567	217 613 105	214 350 213	212 174 567
Prestations sociales et allocations diverses	4 224 092	4 407 862	4 950 440	4 224 092	4 407 862	4 950 440
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	92 142 241	91 312 951	92 118 505	83 080 454	85 776 765	94 323 616
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	77 181 462	77 025 778	77 472 615	67 945 765	71 489 592	79 453 652
Subventions pour charges de service public	14 960 779	14 287 173	14 645 890	15 134 689	14 287 173	14 869 964
Titre 5 – Dépenses d'investissement	25 000	0	15 811	0	0	39 805
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	25 000	0	15 811	0	0	39 805
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 521 718	193 306	1 278 415	966 989	193 280	1 439 563
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	6 000	0	0	6 000
Transferts aux autres collectivités	1 521 718	193 306	1 272 415	966 989	193 280	1 433 563
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-657 304	0	0	1 974 796	0	0
Dotations en fonds propres	-657 304	0	0	1 974 796	0	0
Total hors FdC et AdP		661 672 568			656 136 356	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+7 097 689			+7 097 689	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+19 708 707			+33 953 071	
Total*	667 387 937	688 478 964	665 363 176	660 378 520	697 187 116	667 753 428

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022
Dépenses de personnel	1 930 000	2 785 000	2 869 396	1 930 000	2 785 000	2 869 396
Autres natures de dépenses	13 488 430	8 000 000	5 635 546	13 488 430	8 000 000	5 635 546

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Total	15 418 430	10 785 000	8 504 942	15 418 430	10 785 000	8 504 942

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2022		12		12				
Total		12		12				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		2 500		2 500				
03/2022		33 183		33 183				
04/2022	292 425		292 425					
05/2022	910 000	3 000 000	910 000	3 000 000				
08/2022		1 100 000		1 100 000				
09/2022	337 720		337 720					
10/2022	958 520		958 520					
11/2022	370 731	200 000	370 731	200 000				
12/2022		500 000		500 000				
01/2023		799 852		799 852				
Total	2 869 396	5 635 534	2 869 396	5 635 534				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	4 014 923		4 014 923					
06/12/2022	4 003 678		4 003 678					
Total	8 018 601		8 018 601					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		634 345						
Total		634 345						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2022	1 221 431	7 744 589	1 221 431	14 793 511				
Total	1 221 431	7 744 589	1 221 431	14 793 511				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/03/2022		3 639 738		10 448 757				
Total		3 639 738		10 448 757				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						1 873 627		1 873 627
Total						1 873 627		1 873 627

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					3 959 102		3 959 102	
02/12/2022					1 052 637		1 052 637	
Total					5 011 739		5 011 739	

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		4 802 713		5 823 482				
05/12/2022		2 251 775		2 251 775				
Total		7 054 488		8 075 257				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		1 873 627		1 873 627				
01/12/2022						5 000 000		5 000 000
Total		1 873 627		1 873 627		5 000 000		5 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	12 109 428	26 582 334	12 109 428	40 826 698	5 011 739	6 873 627	5 011 739	6 873 627

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 550 673	10 640 000 9 584 295	11 795 990 11 134 968	1 155 990 1 550 673	10 640 000 13 855 155	11 795 990 15 405 828
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 615 688	8 328 752	10 785 000 10 944 440	2 615 688	9 216 320	10 785 000 11 832 008
08 – Fonctionnement des services		2 588 993 2 440 294	2 588 993 2 440 294		2 806 472 2 560 250	2 806 472 2 560 250
09 – Systèmes d'information	6 541	38 862 887 35 859 255	38 862 887 35 865 797	6 541	34 360 853 31 099 996	34 360 853 31 106 538
11 – Communication		3 414 856 5 737 545	3 414 856 5 737 545		3 487 363 8 495 401	3 487 363 8 495 401
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 146 925 6 388 637	8 146 925 6 388 637		7 752 003 4 977 869	7 752 003 4 977 869
13 – Politique des ressources humaines	26 386	27 852 596 25 070 532	27 852 596 25 096 918	26 386	26 923 354 25 594 891	26 923 354 25 621 277
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	65 687 507 73 226 885		65 687 507 73 226 885	65 687 507 73 226 885		65 687 507 73 226 885
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	98 206 751 93 191 704		98 206 751 93 191 704	98 206 751 93 191 704		98 206 751 93 191 704
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	317 634 525 306 360 461		317 634 525 306 360 461	317 634 525 306 360 461		317 634 525 306 360 461
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 948 870 21 774 434		19 948 870 21 774 434	19 948 870 21 774 434		19 948 870 21 774 434
18 – Personnels transversaux et de soutien	67 532 668 73 197 673	3 420	67 532 668 73 201 093	67 532 668 73 197 673	3 100	67 532 668 73 200 773
Total des crédits prévus en LFI *	570 166 311	91 506 257	661 672 568	570 166 311	85 970 045	656 136 356
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+7 097 689	+19 708 707	+26 806 396	+7 097 689	+33 953 071	+41 050 760
Total des crédits ouverts	577 264 000	111 214 964	688 478 964	577 264 000	119 923 116	697 187 116
Total des crédits consommés	571 950 444	93 412 731	665 363 176	571 950 444	95 802 984	667 753 428
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 313 556	+17 802 232	+23 115 788	+5 313 556	+24 120 133	+29 433 688

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	570 166 311	78 621 257	648 787 568	570 166 311	73 085 045	643 251 356

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Amendements	0	+12 885 000	+12 885 000	0	+12 885 000	+12 885 000
LFI	570 166 311	91 506 257	661 672 568	570 166 311	85 970 045	656 136 356

Titre 2

Aucune modification n'a été apportée sur les crédits hors titre 2 du programme lors de l'examen parlementaire du PLF 2022.

Hors titre 2

Plusieurs amendements ont conduit à majorer la LFI 2022 de 12 885 € en AE et CP, afin de financer le développement d'un outil de diagnostic de la situation du jeune (mutualisé entre tous les opérateurs du service public de l'emploi) et le développement d'une application numérique simplifiant l'information sur le CEJ (contrat d'engagement jeune) ainsi que le dialogue entre le jeune et son conseiller.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue sur les crédits de titre 2 et hors titre 2 sur le programme 155 en 2022.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**1) Des décrets de transfert ont modifié les crédits disponibles :****Titre 2**

1. Les mouvements sortants en gestion 2022 sont les suivants, pour -76 ETPT et un montant total de -5 706 159 euros, dont 4 043 448 euros en hors CAS Pensions :

décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits

- deux transferts sortants à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destinés, d'une part, au financement de la rémunération des agents des services du support informatique dans le cadre de la constitution des secrétariats généraux communs, pour un montant de 1 333 962 € en AE et CP (21 ETPT sur un total de 54, soit la 1^e partie de ce transfert), et d'autre part, au financement de la rémunération d'emplois de directeur d'administration territoriale de l'État (DATE), pour un montant de 2 885 064 € en AE et CP (21 ETPT) ;
- un transfert sortant à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement d'un emploi de conseiller emploi/travail de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), pour un montant de 87 495 € en AE et CP (1 ETPT) ;

décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits

- un transfert sortant à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement de la rémunération des agents des services du support informatique dans le cadre de la constitution des secrétariats généraux communs, pour un montant de 1399 637 € en AE et CP (33 ETPT sur un total de 54, soit la seconde partie du transfert).

2. Les mouvements entrants en gestion 2022 sont les suivants, pour +11 ETPT et un montant total de +694 419 euros, dont 514 752 euros en hors CAS Pensions :

décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits

• un transfert entrant en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet, pour un montant de 347 419 € en AE et CP (6 ETPT) ;

décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits

• un transfert entrant en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet, pour un montant de 287 000 € en AE et CP (5 ETPT) ;

• un transfert entrant en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « transformation et fonction publiques » pour un montant de +60 000 € en AE et en CP, au titre des Entrepreneurs d'intérêt général (EIG). Ce mouvement de crédits ne s'est pas accompagné de transferts d' ETPT.

Hors titre 2

Les mouvements entrants s'élèvent à **7 054 488 € en AE et 8 075 257 € en CP** et se répartissent comme suit :

- un virement entrant (décret n° 2022-935 du 27 juin 2022) depuis le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » d'un montant de **647 093 € en AE et 2 566 887 € en CP** au titre du financement des actions d'évaluation, de communication et de développement informatique dans le cadre du support du plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- un virement entrant (décret n° 2022-935 du 27 juin 2022) depuis le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » d'un montant de **4 155 620 € en AE et 3 256 595 € en CP** au titre du financement des applicatifs informatiques et des actions de communication des dispositifs pilotés par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ;
- un virement entrant (décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022) depuis le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » d'un montant de **2 251 775 € en AE et CP** au titre du financement des systèmes d'information de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

Aucun mouvement sortant depuis le programme 155 hors titre 2 n'est intervenu au cours de la gestion 2022.

2) Reports de crédits**Titre 2**

Par arrêté du 21 février 2022 portant report de crédits de fonds de concours, a été reporté le montant de 1 221 431 € en AE et CP, dont 449 786 € au titre du Fonds social européen et 771 645 € au titre du fonds de concours « contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Hors titre 2

Les crédits de fonds de concours non consommés en 2021 ont été reportés en 2022 (arrêté de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, et du ministre chargé des comptes publics du 21 février 2022 portant report de crédits) pour un montant de **7 744 589 € en AE et 14 793 511 € en CP**. Ces crédits se décomposent comme suit :

Intitulé des fonds de concours crédités	AE	CP
1-1-00863 - Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique	6 057 273 €	13 005 798 €
1-2-00862 - Remboursements par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre des fonds structurels européens	12 142 €	12 142 €
1-1-00573 - Participation de l'union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	917 720 €	917 733 €
1-2-00771 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	413 655 €	404 036 €
1-2-00551 – Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences	340 799 €	450 802 €

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

1-2-00457 – Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique et participation à des opérations de communication dans les domaines du travail et de l'emploi	3 000 €	3 000 €
Total	7 744 589 €	14 793 511 €

Sur les crédits budgétaires non consommés en 2021, **3 639 738 € en AE et 10 448 757 € en CP** ont été reportés sur 2022.

Enfin, un total de **634 345 € d'AE** affectées non engagées (AENE) a été reporté sur 2022.

3) Fonds de concours et attributions de produits reçus**Titre 2**

Ont été rattachés par voie de fonds de concours des crédits à hauteur de 2,87 M€ en AE et CP au titre de l'assistance technique du fonds social européen (AT-FSE). Le détail est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

Hors titre 2

Ont été rattachés par voie de fonds de concours et attributions de produits des crédits à hauteur de **5 635 546,44 € en AE et CP**, dont 12 € d'attributions de produits.

Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « Origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

4) Loi de finances rectificative**Titre 2**

Sans objet.

Hors titre 2

La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022 a porté rétablissement de 1 873 627 € en AE et en CP.

La loi de n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 a porté annulation de 5 000 000 € en AE et en CP, correspondant à la réserve de précaution (3 406 074 € en AE et 3 184 625 € en CP), et à des crédits disponibles pour annulation au niveau du programme (1 593 926 € en AE et 1 815 375 € en CP).

5) Arrêtés de répartition 2022**Titre 2**

Deux arrêtés de répartition sont venus abonder le programme 155 pour couvrir les dépenses nouvelles de la gestion 2022, pour un montant global de 8 M€ :

- Arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits : +4 014 923 € ;
- Arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de crédits : +4 003 678 €.

En 2022, le fonds de concours 1-1-00344 - Contribution de l'assistance technique du FSE (T2) a été abondé : ce fonds porte les crédits de titre 2 qui permettent de rémunérer des agents contractuels exerçant leur activité sur l'assistance technique aux projets financés par le Fonds social européen (FSE).

N°	Libellé du fonds de concours	Ouverture AE/CP en 2022
		T2
1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (T2)	2 869 396 €

N° et libellé	HT2
1-1-00863 - Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (HT2)	4 800 000 €
1-2-00771 – Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (HT2)	799 851,53 €
1-1-00573 - Participation de l'UE au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	33 182,91 €
1-2-00457 - Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique et participation à des opérations de communication dans les domaines du travail et de l'emploi	2 500 €
Total	5 635 534,44 €

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

En 2022, une seule attribution de produits a abondé le programme 155 :

2-2-00739 - Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels : elles sont issues notamment des ventes de productions de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et de la Délégation à l'information et à la communication (DICOM).

Attributions de produits	Ouverture AE/CP
2-2-00739 - Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels	12 €
Total	12 €

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 850 831	3 406 074	6 256 905	2 850 831	3 184 625	6 035 456
Surgels	0	1 873 627	1 873 627	0	1 873 627	1 873 627
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-1 873 627	-1 873 627	0	-1 873 627	-1 873 627
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 850 831	3 406 074	6 256 905	2 850 831	3 184 625	6 035 456

Titre 2

La réserve de précaution, constituée en début d'exercice, s'élevait à 2 850 831 € (AE=CP), soit 0,5 % des crédits de Titre 2 ouverts en loi de finance initiale. Elle a été rendue disponible en fin de gestion.

Hors titre 2

Pour les crédits hors titre 2, la mise en réserve initiale s'est élevée à 3 406 074 € en AE et 3 184 625 € en CP, soit 3,7 % des crédits hors titre 2 ouverts en loi de finances initiale. Ce taux s'explique par l'application d'un taux de réserve de 4 % aux crédits hors T2 du programme et d'un taux de réserve pondéré pour les subventions versées aux opérateurs.

Au cours de la gestion 2022, elle a été pour partie annulée par le décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022 intervenu dans le cadre du plan de résilience (1 873 627 € en AE et en CP). La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022 a permis de surgeler 1 873 627 € en AE et CP.

En fin de gestion 2022, la réserve de précaution a été annulée dans son intégralité par la loi de n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4)) (6)
1072 – Emplois fonctionnels	0,00	111,00	90,00	-21,00	79,00	+10,00
1073 – A administratifs	+53,00	1 683,00	1 543,00	+7,00	1 748,00	+198,00
1074 – A techniques	-2,00	2 978,00	2 737,00	+2,00	2 959,00	+220,00
1075 – B administratifs	-2,00	1 176,00	949,00	-23,00	1 117,00	+191,00
1076 – B techniques	-1,00	659,00	1 075,00	-2,00	550,00	-523,00
1077 – Catégorie C	+1,00	1 608,00	1 567,00	-28,00	1 278,00	-261,00
Total	+49,00	8 215,00	7 961,00	-65,00	7 731,00	-165,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1072 – Emplois fonctionnels	0,00	0,00	-2,85	-8,15	-3,94	-4,21
1073 – A administratifs	0,00	-3,00	+72,99	+41,01	+33,49	+7,52
1074 – A techniques	0,00	0,00	+19,94	-42,94	-33,51	-9,43
1075 – B administratifs	0,00	-17,00	-49,66	+28,66	-15,80	+44,46
1076 – B techniques	0,00	0,00	-27,72	-80,28	-41,27	-39,01
1077 – Catégorie C	0,00	-13,00	-175,60	-112,40	-54,52	-57,88
Total	0,00	-33,00	-162,90	-174,10	-115,55	-58,55

Le plafond d'emplois du programme 155 fixé en LFI 2022 est de 7 961 ETPT.

Il a été porté en gestion à 7 896 ETPT (-65 ETPT) par les deux décrets de transferts :

- +11 ETPT entrants au titre des délégués du préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- -54 ETPT au titre des services du support informatique intégrés dans les secrétariats généraux communs ;
- -21 ETPT au titre des emplois de directeurs d'administration territoriale de l'État ;
- -1 ETPT au titre de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

La consommation des emplois constatée en 2022 s'est élevée à 7 731 ETPT. L'écart au plafond 2022 actualisé (après transferts en gestion) s'établit à -165 ETPT ; sans les renforts temporaires dans les DREETS au titre de l'accompagnement des mutations économiques et du contrôle de l'activité partielle (114 ETPT réalisés pour une autorisation en LFI de 210 ETPT), l'écart n'est que de 69 ETPT, soit une vacance sous plafond de 0,9 %.

La correction technique correspond à l'écart entre l'incidence en ETPT du schéma d'emploi 2022 (intégrant l'extension en année pleine du schéma d'emploi 2021 sur 2022) et la variation de la consommation d' ETPT, hors transferts, entre 2021 et 2022. Cette correction intègre des agents hors schéma d'emplois, principalement les renforts au sein des DREETS (contrôle de l'activité partielle et accompagnement des mutations économiques : une consommation de 114 ETPT en 2022 contre 233 ETPT en 2021 soit -119 ETPT pris en compte).

La correction technique rend compte aussi du débasage des apprentis en LFI 2022, lesquels ne sont donc plus décomptés dans le plafond d'emplois (-97 ETPT), ainsi que des décalages entre la gestion administrative et l'impact en paie.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1072 – Emplois fonctionnels	19,00	9,00	7,10	11,00	0,00	7,40	-8,00	+3,00
1073 – A administratifs	286,00	46,00	6,70	344,00	26,00	7,50	+58,00	+109,00
1074 – A techniques	227,00	119,00	6,60	197,00	80,00	6,20	-30,00	-26,00
1075 – B administratifs	179,00	44,00	7,50	253,00	42,00	7,00	+74,00	+115,00
1076 – B techniques	85,00	73,00	6,60	11,00	0,00	6,10	-74,00	-95,00
1077 – Catégorie C	268,00	125,00	7,30	170,00	6,00	8,10	-98,00	-106,00
Total	1 064,00	416,00		986,00	154,00		-78,00	0,00

Le schéma d'emplois exécuté en 2022 sur le programme 155 aboutit à -78 ETP, alors qu'il avait été fixé à 0 ETP en LFI 2022, et ce, dans un contexte d'augmentation en volume des mouvements d'agents, ce qui traduit une forte mobilité.

Au terme de l'exercice 2022, les sorties s'élèvent à 1064 ETP (dont 416 départs en retraite) et les entrées à 986 ETP (dont 154 entrées par concours).

Les principaux facteurs explicatifs de l'écart à la cible initiale du schéma d'emplois tiennent à la non-réalisation de certaines entrées concours, ainsi qu'à des difficultés constatées à recruter dans certains services (difficultés attribuées notamment à un déficit d'attractivité). A cet égard, il convient de souligner que la gestion de l'année 2022 reste marquée par la réforme de l'organisation territoriale de l'État : 2022 est la première année pleine après la réforme.

Il faut rappeler que, s'agissant des postes vacants au sein du système d'inspection du travail, ils peuvent être pourvus soit par mobilité interne, donc sans impact sur le schéma d'emplois, soit par l'affectation d'inspecteurs élèves du travail à l'issue de leur scolarité (IET) qui sont déjà pris en charge sur le programme). Le nombre de lauréats du concours externe à l'inspection du travail est de 85 (contre 59 en 2021 et 120 entrées en prévision PAP 2022).

Par ailleurs, en gestion 2022, 54 inspecteurs ont été pris en charge sur le programme 155 en détachement (catégories des entrées hors concours). Après une période de formation de 9 mois, ces agents seront affectés en 2023 dans les unités de contrôle.

En 2022, le concours de la filière des B administratifs s'est effectivement tenu, après deux sessions non réalisées en raison de la crise sanitaire : ce sont +42 ETP constatés à ce titre dans le schéma d'emplois 2022.

Pour rappel, les recrutements d'agents renforts dans les DREETS n'impactent pas le schéma d'emplois mais seulement le plafond d'emplois.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	1 088,00	1 178,00	-3,00	0,00	-63,97	+47,96	+21,03	+26,93
Services régionaux	1 645,00	1 594,00	-30,00	0,00	-98,93	-222,06	-136,58	-85,48
Opérateurs	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	5 169,00	4 837,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	58,00	119,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 961,00	7 731,00	-33,00	0,00	-162,90	-174,10	-115,55	-58,55

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	1 250,00
Services régionaux	0,00	1 767,00
Opérateurs	0,00	1,00
Services à l'étranger	0,00	1,00
Services départementaux	0,00	4 710,00
Autres	0,00	7,00
Total	0,00	7 736,00

La consommation des emplois en 2022 du programme 155 a pour source les données des outils interministériels INDIA Rémunérations et Chorus. La comparaison de la réalisation 2022 avec la prévision initiale doit être appréciée avec prudence dans la mesure où la prévision (réalisée à l'été 2021) est indicative.

Les 119 ETPT 2022 « autres » renvoient à la valorisation en ETPT sur 2022 des IET des promotions 2021 (69 IET) et 2022 (80 IET), soit respectivement 46 ETPT de la promo 2021 (EAP 2022 – sur 8 mois) et 73 ETPT de la promo 2022 (prises en charge en février).

Ils sont à mettre en relation avec les 7 ETP « autres » au 31/12/2022 qui renvoient au stock IET de décembre 2022, constitué des seuls 80 IET de la promotion 2022 (80*1/12).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	18,00	21,00
07 – Fonds social européen - Assistance technique	60,00	47,00
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	934,00	1 005,00
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 413,00	1 271,00
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	4 374,00	4 118,00
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	240,00	266,00

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
18 – Personnels transversaux et de soutien	922,00	1 003,00
Total	7 961,00	7 731,00
Transferts en gestion		-65,00

La répartition par action de la consommation 2022 est établie sur la base du poids des effectifs affectés à la mise en œuvre de chaque politique publique et aux fonctions soutien tel qu'observé en administration centrale mais aussi en service déconcentré sur la base des résultats de l' « Enquête sur les Affectations Opérationnelles » (EAO) la plus récente, au 31 décembre 2021.

Il s'agit d'une enquête annuelle pilotée par la DFAS permettant de rendre compte de la répartition des ressources humaines dans les services déconcentrés des ministères sociaux entre les différentes fonctions et missions assurées par ces services.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
111,00	1,83	0,73

La consommation des emplois d'apprentis sur le programme 155 en 2022 s'est élevée à 111 ETPT, contre 97 ETPT en 2021. Les apprentis ne sont plus décomptés dans le plafond d'emplois depuis la LFI 2022 suite à un amendement gouvernemental fixant les nouvelles modalités de gestion transversale des apprentis. La masse salariale des apprentis demeure imputée sur le programme 155.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	352 519 085	351 408 236	354 825 437
Cotisations et contributions sociales	217 613 105	214 350 213	212 174 567
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	161 270 246	161 097 649	155 657 295
– Civils (y.c. ATI)	161 042 410	161 097 649	155 377 145
– Militaires	227 836		280 150
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	5 808		35 718
Autres cotisations	56 337 050	53 252 564	56 481 554
Prestations sociales et allocations diverses	4 224 092	4 407 862	4 950 440
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	574 356 282	570 166 311	571 950 444
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	413 086 036	409 068 662	416 293 150
FdC et AdP prévus en titre 2		2 785 000	

Les prestations sociales et allocations diverses versées en 2022 s'élèvent à 4,4 M€ dont 1,14 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2021 retraitée	384,00
Exécution 2021 hors CAS Pensions	413,09
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	-1,25
Débasage de dépenses au profil atypique :	-27,83
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-2,43
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-25,35
Impact du schéma d'emplois	-7,42
EAP schéma d'emplois 2021	-4,67
Schéma d'emplois 2022	-2,75
Mesures catégorielles	6,22
Mesures générales	5,44
Rebasage de la GIPA	0,11
Variation du point de la fonction publique	5,25
Mesures bas salaires	0,09
GVT solde	3,44
GVT positif	6,63
GVT négatif	-3,19
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	16,13
Indemnisation des jours de CET	2,52
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	13,60
Autres variations des dépenses de personnel	8,49
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,20
Autres variations	7,29
Total	416,29

Socle Exécution 2021 retraitée

Les 25,35 M€ inscrits sur la ligne « Autres dépenses de masse salariale » du poste « Débasage de dépenses au profil atypique » correspondent notamment aux rémunérations des agents en activité dans les services déconcentrés mais dont le poste a été transféré dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'État (OTE) (10,6 M€), aux rémunérations versées aux agents renforts en services déconcentrés et mobilisés sur le contrôle de l'activité partielle et l'accompagnement des reconversions professionnelles (6,5 M€), aux rémunérations versées aux apprentis (1,6 M€) ainsi qu'au rétro transfert OTE (2,4 M€).

Le solde correspond aux rémunérations prises en charge par les fonds de concours Assistance technique-Fonds Social Européen (AT FSE), ainsi qu'aux versements d'indemnités diverses.

GVT solde

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif hors CAS Pensions s'élève à 6,63 M€, soit 1,59 % des crédits hors CAS Pensions consommés en 2022. Le GVT négatif, économie réalisée au titre de l'écart de rémunération entre les entrants et les sortants, s'élève quant à lui à -3,19 M€, soit -0,77 % des crédits hors CAS Pensions consommés en 2022.

Le GVT solde est évalué à 3,44 M€, soit +0,83 %.

Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA

Les 13,60 M€ au titre des « autres rebasages » couvrent notamment la rémunération des agents en activité dans les services déconcentrés mais dont le poste a été transféré dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'État (6,21 M€), les dépenses relatives aux renforts en services déconcentrés pour le contrôle de

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

l'activité partielle et pour l'accompagnement des reconversions professionnelles (4,95 M€), ainsi que la rémunération des apprentis (1,83 M€).

Le solde correspond aux versements d'indemnités diverses (0,61 M€).

Autres variations des dépenses de personnels

Les dépenses de la catégorie 23 couvrent la participation à la protection sociale complémentaire, ainsi que la prime 100 euros.

Les autres variations de dépenses (7,29 M€) correspondent aux rémunérations prises en charge par les fonds de concours (ATFSE), ainsi qu'aux versements d'indemnités diverses comme l'indemnité de télétravail et la prime maître d'apprentissage.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1072 – Emplois fonctionnels	121 328	133 659	135 015	108 330	120 560	121 467
1073 – A administratifs	57 466	63 704	59 110	49 417	52 861	51 231
1074 – A techniques	50 781	56 714	56 573	43 864	49 735	49 086
1075 – B administratifs	36 931	39 583	38 992	31 753	33 884	33 746
1076 – B techniques	46 893	47 656	50 108	40 249	41 996	43 256
1077 – Catégorie C	34 711	37 897	37 344	29 784	32 882	32 216

Le coût global correspond au coût moyen par agent, hors catégorie 23, constaté en 2022.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						546 334	1 181 002
Revalorisation statutaire du corps de l'Inspection du travail		A	Inspecteurs du travail	08-2022	5	416 667	1 000 001
Augmentation des promotions d'agents de catégorie C en catégorie B		C	Adjoints administratifs	01-2022	12	104 000	104 000
Revalorisation grille indiciaire catégorie B		B	Secrétaires administratifs	09-2022	4	25 667	77 001
Mesures indemnitaires						5 672 345	5 672 345
Revalorisation IFSE des corps du système de l'inspection du travail		A et B	IT et CT	01-2022	12	2 333 000	2 333 000
Convergence indemnitaire A et B		A et B	AAE et SA	01-2022	12	3 214 761	3 214 761
Convergence administrateurs de l'Etat		A	Administrateurs de l'Etat	01-2022	12	124 584	124 584
Total						6 218 679	6 853 347

Les mesures catégorielles exécutées en 2022 comprennent des mesures statutaires et indemnitaires.

Elles bénéficient aux agents du système de l'inspection du travail (revalorisation statutaire des inspecteurs pour 0,4 M€, revalorisation indemnitaire pour les inspecteurs et contrôleurs pour 2,33 M€).

S'agissant de la « Revalorisation IFSE des corps du système de l'inspection du travail », l'exécution a été supérieure à l'enveloppe LFI pour tenir compte des effets des revalorisations IFSE intervenues sur les catégories administratives et anticiper les mesures de la LFI 2023 au profit de l'IFSE de l'IT.

Les mesures indiciaires exécutées en 2022 portent également sur les promotions d'agents vers la catégorie B à hauteur de 104 k€ et à 26 k€ au titre de revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie B.

Au titre de la convergence indemnitaire interministérielle, les agents des catégories administratives A et B ont bénéficié d'une enveloppe de 3,2 M€, les administrateurs de l'État ont bénéficié d'une enveloppe de 0,12 M€.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		1 914 205		1 914 205
Famille, vacances		902 119		902 119
Mutuelles, associations		719 161		719 161
Prévention / secours		969 493		969 493
Autres		1 044 626		1 044 626
Total		5 549 604		5 549 604

Aux dépenses décrites ci-dessous, il convient d'ajouter la somme de :

- 80 968 € (poste Mutuelles, associations) imputée par erreur sur le titre 6.

Les dépenses d'action sociale s'élèvent à 5,6 M€ en 2022. Elles ont permis de financer toutes les prestations collectives visant à améliorer les conditions de vie des agents rémunérés sur le programme 155 et de leur famille.

La sortie de crise sanitaire constatée dès le début de l'année 2022 au travers d'une forte reprise de l'activité des services ne se traduit toutefois pas dans l'exécution budgétaire de l'action sociale, car la forte augmentation constatée sur le poste Restauration est compensée par une forte baisse de consommation sur le poste Autres dépenses (difficultés d'exécution marchés Auxiliaires de vie et Prêts à taux 0).

Elles se décomposent, en CP, autour de cinq postes :

- 1 914 205 € pour le poste *Restauration* qui recouvre les droits d'admission et frais de gestion des restaurants administratifs ; ce poste de dépense est celui qui enregistre la hausse la plus importante par rapport à 2021, sous l'effet de la reprise d'activité et du retour sur site même partiel des agents (télétravail pérenne) ;
- 902 119 € pour le poste *Famille, vacances*, qui regroupe les dépenses liées à la petite enfance, à l'organisation des arbres de Noël, aux bons cadeaux et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel préfinancés ;
- 719 161 € pour le poste *Mutuelles, associations*, qui concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents, ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale (y compris sur le nouveau site de la Tour Olivier-de-Serres, Paris XV^e) qu'en services déconcentrés ;
- 969 493 € pour le poste *Prévention*, dont les dépenses ne relèvent pas de l'action sociale au sens strict, mais accompagnent les objectifs conduits par la DRH. Ainsi sont financées des actions liées aux conditions de travail : réseau de psychologues du travail pour les risques psycho-sociaux, cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur et qui concernent la médecine de prévention (honoraires et expertises, fournitures et matériel pharmaceutiques) ;
- 1 044 626 € pour le poste *Autres* qui correspond en partie à l'accompagnement et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs handicapés et à d'autres dépenses d'action sociale.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 111 214 964	CP ouverts en 2022 * (P1) 119 923 116
AE engagées en 2022 (E2) 93 412 731	CP consommés en 2022 (P2) 95 802 984
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 2 267 672	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 37 989 355
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 15 534 560	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 57 813 628

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 50 951 933				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 13 400				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 50 965 334	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 37 989 355	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 12 975 979
AE engagées en 2022 (E2) 93 412 731	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 57 813 628	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 35 599 103
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 48 575 082
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 38 065 632
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 10 509 449

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 550 673	10 640 000 9 584 295	11 795 990 11 134 968	1 155 990 1 550 673	10 640 000 13 855 155	11 795 990 15 405 828

Le programme 155 accompagne depuis 2019 le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), déclinaison du Grand plan d'investissement (GPI) dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, par le financement, d'une part d'actions de **communication**, d'**évaluation**, de **conseil** et d'**informatique** et, d'autre part, de personnels, répartis entre la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

L'action 01 « Soutien au Plan d'investissement dans les compétences » a été créée en 2021 pour porter les crédits dédiés à cet accompagnement du PIC. Pour mémoire, les crédits correspondants étaient auparavant inscrits en LFI sur plusieurs actions (08, 09, 11 et 12 pour le hors titre 2 et 14, 15 ou 17 pour le titre 2). Pour le hors titre 2, ils étaient exécutés sur l'action n° 08.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 155 990	1 550 673	1 155 990	1 550 673
Rémunérations d'activité	735 463	1 051 110	735 463	1 051 110
Cotisations et contributions sociales	420 527	491 803	420 527	491 803
Prestations sociales et allocations diverses		7 760		7 760
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 640 000	9 291 516	10 640 000	13 395 978
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 640 000	9 291 516	10 640 000	13 283 092
Subventions pour charges de service public		0		112 886
Titre 6 : Dépenses d'intervention		292 779		459 177
Transferts aux autres collectivités		292 779		459 177
Total	11 795 990	11 134 968	11 795 990	15 405 828

TITRE2

En 2022, 21 ETPT ont été mobilisés en administration centrale pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement dans les compétences. Le coût 2022 de leur masse salariale s'élève à 1,55 M€ en AE et CP.

HORS TITRE 2

En LFI 2022, les crédits HT2 du programme 155 dédiés au PIC (**10,64 M€ en AE et CP**) ont été répartis comme suit :

- 0,64 M€ en AE et 0,14 M€ en CP pour des actions de conseil et d'accompagnement à la modernisation ;
- 3,52 M€ en AE et 3,44 M€ en CP pour des actions relatives aux systèmes d'information ;
- 3,08 M€ en AE et 4,52 M€ en CP pour des actions de communication ;
- 3,40 M€ en AE et 2,54 M€ en CP pour des actions d'évaluation.

L'exécution 2022 s'élève quant à elle à 9,58 M€ en AE et 13,86 M€ en CP, soit -1,06 M€ en AE et +3,22 M€ en CP par rapport à la LFI. L'écart constaté en CP a été financé à partir de ressources complémentaires reçues en cours de gestion : un report de crédits rattachés précédemment sur le fonds de concours « Contribution des partenaires sociaux au PIC » (0,5 M€ en CP), un report de crédits budgétaires non consommés en 2021 (4,7 M€ en CP) et un virement entrant depuis le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (2,6 M€ en CP).

1. Conseil (accompagnement à la modernisation)

PIC : Conseil/modernisation	LFI 2022		Exécution RAP 2022	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisation d'engagement	635 928	635 928	1 437 612	1 437 612
Crédits de paiement	143 794	143 794	1 701 095	1 701 095

En LFI 2022, l'UO Modernisation du programme 155 était dotée de 0,64 M€ en AE et de 0,14 M€ en CP au titre du PIC. Les crédits consommés s'élèvent quant à eux à 1,44 M€ en AE et 1,70 M€ en CP. Des ressources complémentaires obtenues en cours de gestion au titre du PIC (reports et virement précités) et des redéploiements internes de crédits ont permis de financer cette consommation supérieure de +0,80 M€ en AE et de +1,56 M€ en CP aux crédits inscrits en LFI, qui s'explique en grande partie par l'appui à la mise en œuvre du plan de transformation et de digitalisation de la formation professionnelle, lancé en 2021 et poursuivi en 2022, dans le cadre du PIC.

Les principales actions financées sont :

- La digitalisation de l'offre de formation, et plus précisément le développement de modules digitaux d'entraînement aux gestes professionnels (0,97 M€ en AE et 1,50 M€ en CP) ;
- L'appui à la démarche de modules pédagogiques immersifs sur les secteurs du cuir, du commerce, de la prothèse dentaire, de l'horlogerie et de l'automobile (0,46 M€ en AE) ;
- La mise en œuvre de la garantie jeune (0,20 M€ en CP).

2. Systèmes d'information

PIC : systèmes d'information	Prévisions PAP 2022		Exécution RAP 2022	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisation d'engagement	3 520 348	3 520 348	5 039 505	5 039 505
Crédits de paiement	3 438 722	3 438 722	5 263 357	5 263 357

En LFI 2022, une enveloppe de 3,52 M€ en AE et 3,44 M€ en CP était prévue pour le soutien aux applicatifs informatiques du PIC. Les crédits consommés en gestion s'élèvent à 5,04 M€ en AE et 5,26 M€ en CP. Des ressources complémentaires obtenues en cours de gestion au titre du PIC (reports et virement précités) et des redéploiements internes de crédits ont permis de financer cette consommation supérieure de +1,52 M€ en AE et +1,82 M€ en CP par rapport à la LFI.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

Ces dépenses ont contribué à la modernisation et à la refonte du système d'information de la formation professionnelle, permettant en particulier d'améliorer l'accès à la formation et d'outiller les initiatives du PIC, notamment en articulation avec le SI des missions locales. Elles ont également permis la poursuite des travaux d'optimisation du data hub des données de la formation professionnelle. Il est nécessaire de souligner que l'année 2022 a connu une stabilisation des besoins en crédits sur le PIC.

3. Dépenses de communication

PIC : Communication	Prévisions 2022		Exécution RAP 2022	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisations d'engagement	3 082 428	3 082 428	1 508 142	1 508 142
Crédits de paiement	4 515 695	4 515 695	2 183 670	2 183 670

Les dépenses de communication liées au PIC se sont élevées en 2022 à **1,51 M€ en AE et 2,18 M€ en CP**, soit une exécution inférieure de -1,57 M€ en AE et -2,33 M€ en CP par rapport aux crédits inscrits en LFI.

Une campagne de communication sur l'apprentissage a été lancée en septembre 2022 afin de poursuivre la valorisation de l'apprentissage, car, malgré l'essor des entrées en apprentissage, ce dispositif n'est pas encore assez identifié par de nombreux jeunes. Cette campagne visait à encourager les jeunes de 16 à 29 ans à recourir à l'apprentissage en présentant les avantages concrets de l'apprentissage et en illustrant en particulier les métiers actuellement en tension de recrutement. Elle avait également pour objectif d'inciter les entreprises à se mobiliser et à s'engager pour le recrutement d'apprentis.

Par ailleurs une réunion d'experts sur les dispositifs en faveur de l'intégration professionnelle des réfugiés a été financée.

En revanche, plusieurs actions de communication envisagées ont finalement été annulées en septembre 2022, dans la mesure où des actions avaient déjà été conduites par d'autres acteurs (une campagne de communication sur l'apprentissage à destination des jeunes plus éloignés des études, de la formation et de l'emploi par exemple) et où certains dispositifs, dont elles visaient la promotion, n'étaient pas encore complètement opérationnels (une campagne de communication sur la valorisation de la plateforme 1 Jeune 1 Solution).

4. Dépenses d'évaluation et statistiques

PIC : Évaluation et statistiques	Prévisions PAP 2022			Exécution RAP 2022		
	Titre 3	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 6	Total
Autorisation d'engagement	3 401 296		3 401 296	1 306 257	292 779	1 599 036
Crédits de paiement	2 541 789		2 541 789	4 247 857	459 177	4 707 034

En LFI 2022, une enveloppe de 3,40 M€ en AE et 2,54 M€ en CP était prévue pour les dépenses d'évaluation et de statistiques du PIC. En gestion 2022, les crédits consommés se sont élevés à 1,60 M€ en AE et 4,71 M€ en CP. D'une part, des ressources complémentaires obtenues en cours de gestion au titre du PIC (reports et virement précités) et des redéploiements internes de crédits ont permis de financer cette consommation supérieure de +2,17 M€ en CP par rapport à la LFI. D'autre part, l'exécution constatée en AE, inférieure quant à elle de 1,8 M€ par rapport aux ressources inscrites en LFI, s'explique par la baisse des autorisations d'engagements en 2022 (la majorité d'études et statistiques du PIC ont été lancées les années précédentes).

Les actions d'évaluation du PIC s'effectuent par le biais d'enquêtes et d'études qui s'inscrivent dans le cadre de commandes publiques ou d'appels à projet de recherche (APR). Ainsi, en 2022, les projets suivants ont été poursuivis, dans la continuité de 2021 :

- un accord-cadre d'enquêtes multi-attributaires afin de réaliser une enquête auprès des sortants de formation, des bénéficiaires du dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE) ou encore auprès des réfugiés ;
- des études sur les programmes « valoriser son image professionnelle » et « Prépa compétences » ;
- des études qualitatives et quantitatives pour le suivi et l'évaluation du PIC;
- des études d'évaluation du PIC à l'échelle régionale;
- des études d'évaluation sur l'intégration professionnelle des réfugiés ;
- des études d'évaluation des prépa apprentissage ;
- quatre éditions d'un APR concernant les personnes en recherche d'emploi ;
- un APR d'évaluation et d'analyse coût-bénéfice du programme EMILE (Engagés pour la Mobilité et l'Insertion, par le Logement et l'Emploi) ;
- un APR relatif au dispositif 100 % inclusion ;
- un APR « Évaluation de programmes et dispositifs » visant l'intégration professionnelle des réfugiés.

ACTION

07 – Fonds social européen - Assistance technique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 785 000	8 000 000	10 785 000	2 785 000	8 000 000	10 785 000
	2 615 688	8 328 752	10 944 440	2 615 688	9 216 320	11 832 008

L'action n° 07 permet de porter les crédits européens au titre de l'assistance technique relative au Fonds social européen (FSE) et d'en assurer la traçabilité.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 785 000	2 615 688	2 785 000	2 615 688
Rémunérations d'activité	2 785 000	1 924 991	2 785 000	1 924 991
Cotisations et contributions sociales		681 864		681 864
Prestations sociales et allocations diverses		8 832		8 832
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 000 000	8 328 752	8 000 000	9 216 320
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 000 000	8 328 752	8 000 000	9 216 320
Total	10 785 000	10 944 440	10 785 000	11 832 008

TITRE 2

Les effectifs de l'action 07 correspondent aux agents contractuels rémunérés sur crédits communautaires d'assistance technique FSE (rattachés au programme 155 via un fonds de concours dédié) pour la mise en œuvre de missions exclusivement consacrées à la gestion du Fonds social européen ; leur nombre s'élève à 46,7 ETPT en 2022 soit 0,6 % des emplois consommés en 2022. Le coût 2022 de leur masse salariale s'élève à 2,62 M€ en AE et CP.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

HORS TITRE 2

En 2022, les dépenses de fonctionnement sur l'action 07 s'élèvent à **8,33 M€ en AE et 9,22 M€ en CP**.

L'écart constaté (**0,33 M€ en AE et 1,22 M€ en CP**) entre les prévisions de fonds de concours inscrites en PAP et l'exécution 2022 est couvert par le report sur 2022 de crédits de fonds de concours non consommés en 2021.

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur cette action en administration centrale et dans les services déconcentrés permettent d'assurer le suivi, la communication, le contrôle, la formation et l'évaluation des opérations bénéficiant d'un financement du FSE, et de contribuer à apporter une plus grande visibilité aux actions cofinancées par l'Union européenne en France. Ces dépenses sont dédiées :

- à l'hébergement et au développement des **systèmes d'information** (SI) : deux SI de gestion des opérations cofinancées (Ma-démarche-FSE pour la programmation 2014-2020, et Ma-démarche-FSE+ pour la programmation 2021-2027) et SI décisionnels de pilotage des programmes ;
- à des actions de **communication**, qui sont des obligations réglementaires à la charge des autorités de gestion ;
- à l'**évaluation** des actions conduites dans les programmes, conformément aux obligations réglementaires ;
- au développement de la **formation** des gestionnaires en vue de sécuriser la gestion et le renforcement des contrôles et d'optimiser la consommation des crédits, en améliorant le rythme de programmation et de déclaration à la Commission européenne des dépenses encourues par les bénéficiaires ;
- à l'**appui** aux bénéficiaires (Organismes intermédiaires), aux gestionnaires de crédits et aux contrôleurs du FSE : aide au montage de projets, appui à l'instruction et au contrôle de supervision des délégataires de gestion, du service fait, des audits d'opérations, etc.

Le premier poste des dépenses d'assistance technique correspond, en 2022, à l'hébergement et à la poursuite du déploiement du système d'information et de gestion « Ma-démarche-FSE », ainsi que du SI « Ma-démarche-FSE+ » pour la gestion des opérations de la programmation 2021-2027. Les autres dépenses importantes d'assistance technique concernent l'externalisation des contrôles de services faits et d'audits d'opérations ainsi les opérations de communication (digitalisation).

ACTION

08 – Fonctionnement des services

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Fonctionnement des services		2 588 993	2 588 993		2 806 472	2 806 472
		2 440 294	2 440 294		2 560 250	2 560 250

En LFI 2022, l'action n° 08 porte, pour le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, les crédits relatifs :

- aux dépenses de **fonctionnement courant** du seul Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) de Wallis-et-Futuna ;

Les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale sont en effet portées depuis 2018 par l'autre programme support des ministères sociaux, le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » et celles des D(R)(I)EETS par le programme 354 « Administration territoriale de l'État » piloté par le ministère chargé de l'Intérieur depuis 2018 pour la métropole et 2020 pour les Outre-mer.

- aux **frais de justice et de réparations civiles** liés à l'activité des administrations du ministère ;
- à la commande de travaux dans le domaine du travail et de l'emploi auprès de l'opérateur de coopération technique internationale Expertise France ;
- à l'accompagnement à la modernisation (prestations intellectuelles) des services du ministère du travail.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 395 687	2 424 484	2 613 192	2 520 445
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 395 687	2 424 484	2 613 192	2 520 445
Titre 5 : Dépenses d'investissement		15 811		39 805
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		15 811		39 805
Titre 6 : Dépenses d'intervention	193 306		193 280	
Transferts aux autres collectivités	193 306		193 280	
Total	2 588 993	2 440 294	2 806 472	2 560 250

En LFI 2022, l'action 08 est dotée de 2,59 M€ en AE et 2,81 M€ en CP. En gestion 2022, les dépenses exécutées sur l'action 08 se sont élevées à 2,44 M€ en AE et 2,56 M€ en CP. Elles concernent principalement :

Le fonctionnement courant (35 565 € en AE et 104 659 € en CP)

Les dépenses de fonctionnement courant exécutées en 2022 concernent à titre principal le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) de Wallis-et-Futuna. Quelques autres dépenses ont été effectuées par certaines D(R)(I)EETS qui ont imputé par erreur sur le programme 155 des dépenses relevant du programme 354 (*cf. supra*).

L'accompagnement à la modernisation et les frais de prestations intellectuelles (-43 812 € en AE et 1 692 € en CP)

Le niveau d'exécution 2022 en AE s'explique par un retrait d'engagement juridique basculé (REJB) du même montant. Les dépenses effectuées en 2022 en CP concernent des restes à payer au titre de la mise en œuvre pendant la crise sanitaire d'un numéro vert pour les salariés en télétravail.

Les frais de justice et de réparations civiles (2 448 542 € en AE et 2 453 899 € en CP)

En 2022, les crédits consommés par la direction des affaires juridiques (DAJ) s'élèvent à 2 449 774 € en AE et 2 452 735 € en CP sur l'action 08 Fonctionnement des services.

Une consommation à hauteur de -1 232 € en AE et 1 164 € en CP est également constatée sur cette action, correspondant à des erreurs d'imputation effectuées par les D(R)(I)EETS.

En 2022, les frais de justice et de réparations civiles correspondent principalement aux dépenses suivantes en CP :

- 297 242 € pour les dépenses relatives à la mise en œuvre de la responsabilité de l'État en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre du contentieux lié à l'amiante, dont 8 400 € au titre du protocole de médiation « société AUBERT & DUVAL » initié et payé en 2021 (frais de médiation) et 288 842 € au titre des condamnations à la suite des requêtes jugées (tribunaux administratifs et cours administratives d'appel). Par arrêts de la Cour administrative d'appel de Douai, 119 jugements rendus en 2021 par le Tribunal administratif de Lille ont été annulés permettant ainsi une atténuation de dépenses en matière de contentieux amiante de 305 595 €.
- 2 053 124 € pour les dépenses de licenciement (pour faute ou économique) de salariés protégés et dans le cadre de Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ;

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

- 117 369 € pour les dépenses relatives à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle (honoraires d'avocats, condamnations civiles) des agents publics victimes de violences ou poursuivis devant les juridictions et, plus particulièrement, des agents du service de l'inspection du travail ;
- 19 504 € pour les dépenses relatives aux procédures d'huissiers de justice ou d'avocats visant à faire respecter par les sociétés les dispositions de la loi du 9 janvier 2000 sur le repos dominical ;
- 272 255 € pour les dépenses relatives à diverses indemnités dans les contentieux de personnels et au titre des frais de procédure versés en application de l'article L. 7611 du code de justice administrative.

Expertise France

En LFI 2022, un montant de 193 306 € en AE et 193 280 € en CP avait été provisionné pour financer le cas échéant des actions de coopération internationale sur les champs travail, emploi et formation professionnelle qui seraient proposées par Expertise France, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

En gestion 2022, aucun nouveau projet n'a finalement été présenté par Expertise France et validé par les services du ministère.

ACTION**09 – Systèmes d'information**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Systèmes d'information	6 541	38 862 887 35 859 255	38 862 887 35 865 797	6 541	34 360 853 31 099 996	34 360 853 31 106 538

L'action n° 09 porte les dépenses liées aux systèmes d'information dans le champ des projets applicatifs des domaines travail, emploi et formation professionnelle (étude, développement, maintenance) et à l'informatique statistique. Ces dépenses ne concernent que l'administration centrale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		6 541		6 541
Prestations sociales et allocations diverses		6 541		6 541
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	38 862 887	35 859 255	34 360 853	31 099 996
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 862 887	35 859 255	34 360 853	31 099 996
Total	38 862 887	35 865 797	34 360 853	31 106 538

Les dépenses de titre 2 pour un montant de 6 541 € en AE et en CP relèvent d'erreurs d'imputation effectuées par les services déconcentrés.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Hormis l'erreur d'imputation mentionnée (cf. supra), l'intégralité des dépenses 2022 constatée sur l'action 09 relèvent du titre 3 (dépenses de fonctionnement).

En PLF 2022, l'action 09 était dotée de 25,86 M€ en AE et 21,36 M€ en CP. Par amendement gouvernemental, les crédits de l'action 09 ont été augmentés de 13 M€ en AE et CP au titre de l'accompagnement du déploiement du contrat engagement jeunes (CEJ).

En LFI 2022 ils s'élèvent à **38,86 M€ en AE et 34,36 M€ en CP**. En gestion 2022, les dépenses exécutées s'élèvent à **35,86 M€ en AE et 31,10 M€ en CP**. L'écart constaté entre les crédits inscrits en LFI et l'exécution (-3 M€ en AE et -3,26 M€ en CP) s'explique en partie par le redéploiement d'une partie des crédits obtenus en LFI 2022 au titre de l'accompagnement du Contrat d'engagement jeunes (CEJ) de l'action 09 vers l'action 11 « Communication » (4,1 M€ en AE et CP).

1. L'essentiel de ces dépenses (33,68 M€ en AE et 29,91 M€ en CP) est exécuté par la Direction du numérique (DNUM) :

Poste des dépenses	AE	CP
Services applicatifs	33 597 383	28 848 938
dont :		
Domaine référentiels transverses	684 644	506 504
Domaine Études et statistiques	1 454 476	2 625 048
Domaine Emploi	14 649 782	12 300 072
Domaine Travail	7 960 750	8 020 627
CEJ	8 521 552	5 382 268
Autres	326 179	14 419
Services mutualisés	82 936	1 058 873
Total	33 680 318	29 907 812

Les projets applicatifs portés par la DNUM en 2022 portent pour l'essentiel sur les deux domaines suivants :

1) Sur le domaine Emploi, les dépenses (14,65 M€ en AE et 12,30 M€ en CP) ont permis notamment de financer la possibilité donnée aux employeurs publics de rédiger, signer et transmettre à l'État leurs contrats d'apprentissage (CELIA et AGECAP) par voie dématérialisée, les évolutions réglementaires du SI des missions locales, importantes dans le cadre du CEJ (I-milo), les évolutions des modalités de gestion des titres Professionnels du Ministère du Travail (CERES) et toute la plateforme décisionnelle de la DGEFP (SID).

2) Sur le domaine Travail, les dépenses (7,96 M€ en AE et 8,02 M€ en CP) ont permis de financer des projets tels que SUIT, le SI de l'inspection du travail qui a remplacé « Wiki'T ».

La DNUM a mené des actions en lien avec la feuille de route data du Ministère, et notamment :

- Le ciblage des contrôles de l'inspection du travail ;
- Le lancement du projet Champollion : le projet vise à produire des services à valeur ajoutée à partir des données de la déclaration sociale nominative (DSN) au sein du ministère en charge du travail. Le premier cas d'usage, à destination des inspecteurs du travail, facilitera la lutte contre l'abus du recours aux contrats précaires ;
- L'analyse des accords collectifs etc...

D'autres travaux ont été menés sur demat@miante, service en ligne destiné aux entreprises de désamiantage pour la saisie de leurs plans de démolition, retrait et encapsulage et Daccord, relatif au dépôt et à la centralisation des accords d'entreprises.

La plateforme 1 Jeune 1 Solution (1J1S) intervient également en soutien des politiques d'insertion dans l'emploi à l'égard des jeunes. Il s'agit d'offrir à la jeunesse un agrégateur de services facilitant le parcours usager et ainsi la lisibilité du service public (plateforme concentrant les offres de services en matière de formations, d'emplois, d'aides ou de logement).

Des chantiers sont aussi en cours avec les D(R)(I)EETS avec la dématérialisation des process. Les travaux ont permis de développer l'offre de dématérialisation à partir de l'outil interministériel « démarches simplifiées », étudier la signature numérique pour la gestion des ruptures conventionnelles et automatiser certains processus chronophages (Robotic Process Automation - RPA).

Les crédits obtenus dans le cadre des décrets de virement en gestion en provenance des programmes 102 et 103 ont permis, pour la part qui a pu être consommée en fin de gestion, à la DNUM de financer le renforcement des systèmes d'information de la DGEFP, ainsi que les dépenses informatiques et numériques de projets métier portés par ces programmes.

2. L'autre partie de ces dépenses (2,16 M€ en AE et 1,19 M€ en CP) est exécutée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Les dépenses informatiques de la DARES sont liées d'une part aux licences pour les logiciels statistiques, et d'autre part aux évolutions des systèmes d'information statistiques. Elles concernent notamment des évolutions nécessaires pour poursuivre le développement de la Déclaration sociale nominative (DSN), le financement des logiciels statistiques et la tierce maintenance applicative de l'application POEM (Indicateurs sur les politiques de l'emploi).

La DARES investit également dans un espace sécurisé de calcul nommé ESTRADD, porté en partenariat avec la Direction de la recherche, des études et des statistiques en santé (DREES) et la direction du numérique (DNUM). Une convention de quasi régie avec le CASD (Centre d'accès sécurisé aux données) a été signée fin 2022.

Enfin, la DARES a poursuivi la refonte de son site internet et de sa charte graphique afin d'accroître sa lisibilité et affirmer son rôle dans le déchiffrement du monde du travail et d'éclairage du débat public.

S'agissant des dépenses effectuées par les services déconcentrés, les crédits relatifs aux achats bureautiques, aux postes de travail et solutions d'impression des D(R)(I)EETS ont été transférés au programme 354 « Administration territoriale de l'État » en LFI 2018 pour la métropole et en LFI 2020 pour les Outre-mer, en même temps que leurs moyens de fonctionnement courant. Les dépenses effectuées en 2022 par les services déconcentrés sur l'action n° 09 résultent d'erreurs d'imputation (4 307 € en AE et en CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'est constatée en 2022 sur l'action n° 09.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Aucune dépense d'intervention n'est constatée en 2022 sur l'action n° 09.

ACTION**11 – Communication**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Communication		3 414 856 5 737 545	3 414 856 5 737 545		3 487 363 8 495 401	3 487 363 8 495 401

L'action n° 11 couvre les dépenses de communication se rapportant aux champs du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 414 856	5 724 420	3 487 363	8 482 276
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 414 856	5 724 420	3 487 363	8 482 276
Titre 6 : Dépenses d'intervention		13 125		13 125
Transferts aux collectivités territoriales		6 000		6 000
Transferts aux autres collectivités		7 125		7 125
Total	3 414 856	5 737 545	3 487 363	8 495 401

Dépenses de fonctionnement : 5 724 420 € en AE et 8 482 276 € en CP

Les dépenses de fonctionnement imputées sur l'action n° 11 en 2022 s'élèvent à **5,72 M€ en AE et 8,48 M€ en CP**. Elles ont permis de financer des opérations menées, d'une part, par la **Délégation à l'information et à la communication (DICOM) en administration centrale** et, d'autre part, par les services en charge de la communication dans les **D(R)(I)EETS**.

Les dépenses de communication effectuées en **administration centrale** par la DICOM se sont élevées en 2022 à 5,47 M€ et 8,19 M€ en CP, décomposées de la manière suivante :

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de Paiement
Communication administration centrale	5 465 772	8 190 044
Contrat d'engagement jeunes (CEJ)	3 866 817	3 798 839
Accompagnement des politiques publiques de l'insertion et de l'emploi dont le SPIE	978 161 €	3 389 252 €
Dépenses de communication de continuité	620 794 €	1 001 953 €

Une dépense relevant du PIC à hauteur de -0,18 M€ en AE et 0,04 M€ en CP a été imputée à tort sur l'action 11.

L'écart (+2,04 M € en AE et +4,70 M€ en CP) constaté entre les crédits inscrits en LFI pour la DICOM et l'exécution s'explique par un redéploiement (4,1 M€ en AE et CP) au sein du programme entre l'action 09 « Systèmes

d'information », sur laquelle ont été inscrits les crédits dédiés au Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en LFI, et l'action 11 afin de financer la communication sur le CEJ.

Les dépenses de communication se sont principalement concentrées sur une campagne de communication d'envergure sur le CEJ déployée en 2022. Afin de faire connaître ce nouveau dispositif auprès des jeunes et des parents, plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre. Le CEJ s'inscrit dans la dynamique du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020. Il propose un accompagnement intensif à tous les jeunes de moins de 26 ans - de moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap - sans formation ni emploi depuis plusieurs mois pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Les dépenses consacrées à l'accompagnement des politiques publiques de l'emploi et du travail ont concerné la communication sur le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour mobiliser les territoires qui n'avaient pas encore mis en place ce dispositif et le faire connaître auprès des bénéficiaires.

D'autres actions ont également été menées dans le domaine du travail, de la formation professionnelle ou de l'emploi :

- la promotion du code du travail numérique ;
- la promotion de l'index égalité professionnelle ;
- le recrutement d'inspecteurs du travail ;
- la conception d'une newsletter hebdomadaire sur les politiques publiques de l'emploi à destination des acteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- la poursuite des enquêtes quantitatives sur le télétravail ou encore diverses prestations liées au dispositif « 1 jeune, 1 solution ».

Le reste de la dépense a porté sur des prestations événementielles, graphiques et digitales, notamment avec l'organisation de l'événement de lancement des Assises du travail dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR). Le ministère a aussi organisé un colloque sur l'économie des plateformes de mise en relation qui visait à présenter et discuter des enjeux en matière d'emploi et de conditions de travail. Il a également participé au salon Nouvelle vie professionnelle et a lancé la préparation du salon du travail et de la mobilité professionnelle organisé en janvier 2023. Concernant les prestations digitales, elles ont concerné l'accompagnement à la préparation de la refonte du site du ministère.

Enfin, 0,81 M€ en AE et 0,96 M€ en CP ont permis de financer des prestations de communication venant en appui de l'activité des services tout au long de l'année. Ces prestations recouvrent : la gestion des sites internet et des comptes des ministères sur les réseaux sociaux (maintenance, évolutions techniques, production de contenus), les abonnements à des services d'agence de presse ou de veille média, la production et la diffusion de documents imprimés ou en ligne, la fourniture de prestations de services audiovisuels et photographiques, les dépenses de communication interne.

Les dépenses effectuées par les **services déconcentrés** s'élèvent en 2022 à 265 773 € en AE et 299 357 € en CP. Elles ont porté sur des actions locales de communication liées au secteur travail.

Dépenses d'intervention : 13 125 € en AE et CP

Les dépenses d'intervention réalisées par la DICOM sur l'action n° 11 s'élèvent, en 2022, à 7 125 € en AE et CP. Il s'agit d'une subvention versée à l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) pour contribuer au financement d'un prix de l'information sociale, remis annuellement à des étudiants pour des travaux dans le champ social.

Une dépense à hauteur de 6 000 € en AE et CP a par ailleurs été imputée à tort sur du titre 6 par les services déconcentrés.

ACTION**12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 146 925 6 388 637	8 146 925 6 388 637		7 752 003 4 977 869	7 752 003 4 977 869

L'action n° 12 regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion. Les services effectuant les dépenses sur cette action sont la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (**DARES**) et les services chargés des études, statistiques et évaluations (SESE) des **D(R)(I)EETS**.

En LFI 2022, l'action 12 était dotée de 8,15 M€ en AE et 7,75 M€ en CP. **En AE, l'écart constaté** entre les crédits inscrits en LFI et l'exécution (-1,76 M€) s'explique notamment par un redéploiement en gestion, par la DARES, d'une partie de ses crédits vers l'action 09 « Systèmes d'information », à hauteur de 0,61 M€, pour couvrir des besoins en matière d'investissement pour des systèmes d'information et par de moindres dépenses liées à la crise sanitaire (annulation ou report d'enquêtes et d'études). En CP, l'écart constaté (-2,77 M€) est notamment dû au décalage structurel entre le rythme d'engagement et de décaissement des dépenses d'études et statistiques, par nature pluriannuelles et au retard pris depuis deux ans dans le déploiement de certaines enquêtes et études

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 146 925	5 497 094	7 752 003	4 091 577
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 232 784	4 401 421	6 837 862	2 884 716
Subventions pour charges de service public	914 141	1 095 672	914 141	1 206 860
Titre 6 : Dépenses d'intervention		891 544		886 293
Transferts aux autres collectivités		891 544		886 293
Total	8 146 925	6 388 637	7 752 003	4 977 869

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n° 12 s'élèvent à **5,50 M€ en AE et 4,09 M€ en CP** et se décomposent comme suit :

Les dépenses de fonctionnement hors SCSP : 4,40 M€ en AE 2,88 M€ en CP

Ces crédits financent les coûts des opérations menées, d'une part par la DARES et, d'autre part, par les SESE des D(R)(I)EETS.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

En M€	Consommation AE	Consommation CP
Études et statistiques (Dares)	4,22	2,71
Études et statistiques D(R)(I)EETS	0,18	0,17
TOTAL	4,40	2,88

Les dépenses de fonctionnement hors SCSP exécutées en 2022 par la DARES s'élèvent à 4,22 M€ en AE et 2,71 M€ en CP, soit un écart en exécution de -1,76 M€ en AE et -2,77 M€ en CP par rapport aux crédits inscrits en LFI.

Les dépenses effectuées en 2022 ont permis à la DARES de financer plusieurs grandes enquêtes :

- la poursuite des enquêtes sur le devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation et sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) ;
- le lancement de l'enquête REPONSE 2023 sur les relations professionnelles et négociations d'entreprise ;
- la préparation du deuxième volet de l'enquête sur le vécu du travail pendant la crise sanitaire Covid-19 (TRACOV 2) ;
- la préparation d'une enquête sur les emplois francs ;
- le démarrage de l'enquête Formation Employeur Européenne - annuelle (EFE-a) en coopération avec le CEREQ et France Compétences, l'enquête sur les Transformations de l'Offre de Formation (ETOF) avec le CEREQ, et l'enquête sur le Compte Personnel de Formation (CPF) en coopération avec France Compétences ;
- une contribution à des enquêtes telles que celles sur les modes de garde et celles sur les « Autonomies » menées par la DREES, à l'enquête « Sortants » réalisée par Pôle emploi ou encore à l'enquête sur les compétences dans la vie quotidienne (FLV) menée par l'INSEE.

La DARES a contribué en parallèle au programme de travail du Groupement d'intérêt scientifique « Centre de Recherche sur l'Expérience, l'Âge et les Populations au Travail » (GIS-CREAPT), rattaché au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), et participé au financement des enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

L'intégralité des AE allouées à la DARES pour ses dépenses de fonctionnement a été consommée.

L'écart entre la LFI et l'exécution constatée en matière de CP s'explique par plusieurs raisons :

- En 2022, la DARES a redéployé 0,38 M€ en CP au sein de son budget opérationnel de programme (BOP), dont elle est responsable, de l'action 12 vers l'action 09, afin de poursuivre son action de réception et de traitement des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN) pour reconstituer les mouvements de main-d'œuvre, et financer le projet ESTRADD.
- La programmation des enquêtes et leur calendrier de mise en œuvre explique la sous-consommation des CP. En effet, plusieurs enquêtes ont été engagées au second semestre 2022, les tests de lancement ayant lieu en fin d'année 2022 : REPONSE 2023, TRACOV 2 et Emplois Francs notamment. Pour d'autres enquêtes, les supports juridiques de coopération ont été coconstruits avec des opérateurs et se sont vu concrétisés en toute fin d'année générant un glissement budgétaire vers 2023 (EFE-a et CPF notamment).

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2022 par les DR(I)EETS se sont élevées à 0,18 M€ en AE et 0,17 M€ en CP. Au sein des DR(I)EETS, les SESE apportent leurs compétences d'expertise statistique, d'analyse socio-économique et d'évaluation, et assurent la qualité des remontées statistiques administratives en appui à l'action des directions régionales.

Les subventions pour charges de service public : 1,10 M€ en AE et 1,21 M€ en CP

Subventions	Consommation en AE	Consommation en CP
CEREQ	914 637 €	914 637 €

Autres	181 035 €	292 223 €
Total	1 095 672 €	1 206 860 €

Ces crédits concernent essentiellement la subvention pour charges de service public (SCSP) versée au Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ), établissement public chargé de conduire des travaux d'études et de recherche dans les domaines du marché du travail, des qualifications et de la formation professionnelle. Le montant alloué est de 914 637 € en AE et CP, dont 75 % correspondent à des charges de personnel en 2022.

La DARES attribue par ailleurs dans le cadre de ses appels à projets de recherche (APR) des subventions à des entités, telles que les universités et les instituts de recherche ou encore le CNRS, considérées comme entités contrôlées par l'État. Elles sont de ce fait comptablement exécutées comme des « Subventions pour charges de service public ». La DARES a ainsi attribué pour 2022, 181 035 € en AE de subventions dans le cadre de l'APR relatif à l'évaluation de la réforme de l'assurance chômage. Des recherches de doctorants ont également été soutenues financièrement.

S'agissant de la consommation des CP, des acomptes intermédiaires et soldes ont été versés à hauteur de 292 223 € au titre de subventions attribuées dans le cadre d'APR :

- APR relatifs à l'évaluation de la réforme de l'assurance chômage, APR « Santé mentale, expériences du travail, du chômage et de la précarité » ;
- APR « Quel usage des contrats courts ? » ;
- APR « Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 (volet 1) : quel impact des nouvelles règles régissant les relations individuelles de travail et la rupture des contrats de travail sur l'emploi ? » ;
- APR « Quels impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur le marché du travail ? ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

En 2022, les dépenses d'intervention de la DARES se sont élevées à 891 544 € en AE et 886 293 € en CP.

Dans ce cadre, la DARES a attribué des subventions à des organismes de recherche dans le cadre d'un appel à projets de recherche destiné à évaluer la réforme de l'assurance chômage. Elle a aussi participé au financement de la Chaire de sécurisation des parcours professionnels à la Fondation du risque et à la création de la Chaire de recherche Travail à l'École d'Économie de Paris. Elle a également versé à l'OCDE la contribution obligatoire de la France à l'enquête PIAAC pour 2023 et un acompte sur la contribution 2023.

ACTION

13 – Politique des ressources humaines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Politique des ressources humaines	26 386	27 852 596	27 852 596	26 386	26 923 354	26 923 354
		25 070 532	25 096 918		25 594 891	25 621 277

L'action n° 13 regroupe les dépenses de personnel hors masse salariale suivantes :

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme, à l'exception des moyens de formation transverses des agents affectés dans les D(R)(I)EETS ;
- les dépenses d'accompagnement du management et des réorganisations des services en administration centrale et en services déconcentrés ;

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

- les frais liés à la médecine de prévention et aux actions liées aux conditions de travail ;
- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition des services centraux du ministère et de gratification des stagiaires ;
- la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Institut national du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle (INTEFP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		26 386		26 386
Prestations sociales et allocations diverses		26 386		26 386
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	27 852 596	24 989 564	26 923 354	25 513 923
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 479 564	11 439 346	13 550 322	11 963 705
Subventions pour charges de service public	13 373 032	13 550 218	13 373 032	13 550 218
Titre 6 : Dépenses d'intervention		80 968		80 968
Transferts aux autres collectivités		80 968		80 968
Total	27 852 596	25 096 918	26 923 354	25 621 277

Les dépenses de titre 2 (26 386 € en AE et CP) et de titre 6 (80 968 € en AE et CP) correspondant à des erreurs d'imputation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n° 13 s'élèvent à **24,99 M€ en AE et 25,51 M€ en CP** et se décomposent de la façon suivante :

- **Les dépenses de fonctionnement hors SCSP : 11,44 M€ en AE et 11,96 M€ en CP**

Postes de dépenses (en M€)	AE	CP
Action sociale	5,15	5,56
Formation	1,60	1,45
Gestion RH hors paie (remboursement de personnes mises à disposition, gratifications de stagiaires...)	3,72	3,84
Accompagnement RH	0,97	1,11
Total	11,44	11,96

L'écart entre les crédits inscrits en LFI et la réalisation des dépenses de fonctionnement de l'action 13 (-3,04 M€ en AE et -1,57 M€ en CP) s'explique principalement par une sous-exécution constatée principalement sur les dépenses relatives au remboursement à leurs employeurs d'origine de la rémunération des personnels mis à disposition des ministères sociaux (MAD) et celles liées à l'accompagnement du management et des organisations. Les échéances du printemps 2022 ont retardé les projets de recrutement ainsi que ceux relatifs à l'accompagnement des organisations. Par ailleurs, sur le volet accompagnement, une divergence d'interprétation des règles applicables pour la révision de prix dans le cadre d'un marché interministériel a rendu impossible de solder en CP avant le 31/12/2022 les

engagements juridiques concernés, générant un reste à payer sur 2023. Le dispositif d'accompagnement des services déconcentrés initialement prévu n'a quant à lui pu être mené dans sa globalité.

Les dépenses relatives à l'action sociale (titre 3) s'élèvent à 5,15 M€ en AE et 5,56 M€ en CP, réparties entre l'administration centrale (1,32 M€ en AE et 1,27 M€ en CP) et les services déconcentrés (3,83 M€ en AE et 4,29 M€ en CP). Elles sont détaillées dans la partie « Action sociale-hors titre 2 » des dépenses de personnel.

Les dépenses relatives à la formation s'élèvent à 1,60 M€ en AE et 1,45 M€ en CP, soit 1,07 M€ en AE et 1,05 M€ en CP sur le budget de l'administration centrale, et 0,53 M€ en AE et 0,40 M€ en CP sur le budget des services déconcentrés.

En administration centrale, ces dépenses financent les préparations aux concours et examens des corps communs et spécifiques, les formations continues principalement dans les domaines de formation suivants : ressources humaines, achats publics, économie, finances et gestion, communication, informatique, bureautique et langues, et les formations individuelles dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Elles financent aussi les frais pédagogiques afférents au recrutement des apprentis (en forte progression dans le cadre du plan jeunes).

Dans les D(R)(I)EETS, les dépenses de formation constatées sont, en métropole, principalement liées au paiement des formations des apprentis de la fonction publique. En effet, les plans régionaux de formation métier (PRFM) des directions régionales métropolitaines sont gérés de façon mutualisée par l'INTEFP.

Les dépenses relatives à la gestion RH hors titre 2 s'élèvent à 3,72 M€ en AE et 3,84 M€ en CP, et correspondent principalement :

- au remboursement des agents mis à disposition de l'administration centrale par les divers partenaires du ministère (Pôle emploi, Mutualité sociale agricole, etc.) ;
- au paiement des gratifications des étudiants de l'enseignement supérieur accueillis en stage en administration centrale et services déconcentrés.

Les dépenses relatives à l'accompagnement à la gestion des ressources humaines s'élèvent à 0,97 M€ en AE et 1,11 M€ en CP.

Le dispositif d'appui aux réorganisations et aux évolutions managériales en administration centrale et en services déconcentrés, piloté par un pôle d'accompagnement du management et des organisations au sein des ministères sociaux, propose des accompagnements collectifs (CODIR, nouvelles structures...) ou des accompagnements individuels (bilans de compétences, formations managériales, coaching...).

En 2022, l'accompagnement des nouvelles structures issues de la réforme OTE s'est poursuivi. Les premiers accompagnements initiés en 2020 ont été complétés en fonction des premiers diagnostics réalisés. Ce chantier va se poursuivre en 2023. En parallèle, il a été commencé un accompagnement des directions d'administration centrale impactées par une réorganisation (DAJ, DGT).

• **La SCSP versée à l'INTEFP : 13,55 M€ en AE et en CP**

Opérateur de l'État, l'INTEFP est en charge de la formation initiale des inspecteurs du travail et de la formation continue des agents rémunérés sur le programme 155 et affectés dans les D(R)(I)EETS et, à ce titre, il bénéficie d'une subvention pour charges de service public destinée à financer chaque année son fonctionnement, sa masse salariale et son activité. En 2022, la SCSP allouée à ce titre s'élève à 13 080 218 € en AE et en CP.

Par ailleurs, la Direction des ressources humaines a versé en 2022 une subvention fléchée à l'INTEFP au titre du financement de la mutualisation par l'opérateur des plans régionaux de formation métier (PRFM) des D(R)(I)EETS (470 000 € en AE et CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses exécutées en 2022 correspondent à des erreurs d'imputation en services déconcentrés.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

ACTION

14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	65 687 507 73 226 885		65 687 507 73 226 885	65 687 507 73 226 885		65 687 507 73 226 885

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action 14 contribuent aux politiques de lutte contre le chômage et l'exclusion durable du marché du travail. Leur nombre s'élève à 1 005 ETPT annuels, soit 13 % des emplois consommés en 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	65 687 507	73 226 885	65 687 507	73 226 885
Rémunérations d'activité	41 171 718	46 610 563	41 171 718	46 610 563
Cotisations et contributions sociales	23 918 288	25 932 711	23 918 288	25 932 711
Prestations sociales et allocations diverses	597 501	683 611	597 501	683 611
Total	65 687 507	73 226 885	65 687 507	73 226 885

ACTION

15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	98 206 751 93 191 704		98 206 751 93 191 704	98 206 751 93 191 704		98 206 751 93 191 704

Constitués d'une partie des effectifs de la DGEFP et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action 15 contribuent aux politiques publiques visant à prévenir et à prévoir l'impact des restructurations économiques. Leur nombre s'élève à 1 271 ETPT annuels, soit 16,4 % des emplois consommés en 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	98 206 751	93 191 704	98 206 751	93 191 704
Rémunérations d'activité	60 987 603	58 771 007	60 987 603	58 771 007
Cotisations et contributions sociales	36 496 787	33 637 312	36 496 787	33 637 312
Prestations sociales et allocations diverses	722 361	783 386	722 361	783 386
Total	98 206 751	93 191 704	98 206 751	93 191 704

ACTION

16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	317 634 525	306 360 461	317 634 525	317 634 525	306 360 461	317 634 525
			306 360 461			306 360 461

Les effectifs de l'action 16 sont les plus nombreux. Ils participent à l'action de l'État en matière de santé et de sécurité au travail, d'amélioration de la qualité et de l'effectivité du droit, de développement du dialogue social et de démocratie sociale, ainsi que de lutte contre le travail illégal. Ils regroupent les effectifs de la direction générale du travail (DGT) et des agents des services déconcentrés, notamment les agents de l'inspection du travail affectés dans les unités de contrôle. Leur nombre s'élève à 4 118 ETPT annuels, soit 53,3 % des emplois consommés en 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	317 634 525	306 360 461	317 634 525	306 360 461
Rémunérations d'activité	192 490 234	185 849 505	192 490 234	185 849 505
Cotisations et contributions sociales	123 199 699	118 200 781	123 199 699	118 200 781
Prestations sociales et allocations diverses	1 944 592	2 310 174	1 944 592	2 310 174
Total	317 634 525	306 360 461	317 634 525	306 360 461

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

ACTION

17 – Personnels de statistiques, études et recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 948 870	21 774 434	19 948 870	19 948 870	21 774 434	19 948 870
			21 774 434			21 774 434

Les effectifs de l'action 17 participent, en administration centrale (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – DARES) et dans les services en charge des études, des évaluations et des statistiques des services déconcentrés, aux activités de production et de mise à disposition d'informations statistiques sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle, à la conduite et à la diffusion de travaux d'évaluation des politiques publiques de la mission et au développement des travaux de recherche et d'études. Leur nombre s'élève à 266 ETPT annuels, soit 3,4 % des emplois consommés en 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	19 948 870	21 774 434	19 948 870	21 774 434
Rémunérations d'activité	12 830 631	13 903 569	12 830 631	13 903 569
Cotisations et contributions sociales	6 809 337	7 566 771	6 809 337	7 566 771
Prestations sociales et allocations diverses	308 902	304 094	308 902	304 094
Total	19 948 870	21 774 434	19 948 870	21 774 434

ACTION

18 – Personnels transversaux et de soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
18 – Personnels transversaux et de soutien	67 532 668	3 420	67 532 668	67 532 668	3 100	67 532 668
	73 197 673		73 201 093	73 197 673		73 200 773

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	67 532 668	73 197 673	67 532 668	73 197 673
Rémunérations d'activité	43 192 587	46 714 692	43 192 587	46 714 692
Cotisations et contributions sociales	23 505 575	25 663 325	23 505 575	25 663 325
Prestations sociales et allocations diverses	834 506	819 656	834 506	819 656
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 420		3 100
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 420		3 100
Total	67 532 668	73 201 093	67 532 668	73 200 773

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)	969 395	972 473	914 141	914 141	914 637	1 025 162
Subventions pour charges de service public	969 395	972 473	914 141	914 141	914 637	1 025 162
Universités et assimilés (P150)	147 002	203 774			86 579	183 690
Subventions pour charges de service public	147 002	203 774			86 579	183 690
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					83 571	41 785
Subventions pour charges de service public					83 571	41 785
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	79 099	151 642			-29 114	57 109
Subventions pour charges de service public	79 099	151 642			-29 114	57 109
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	100 000	100 000				
Subventions pour charges de service public	100 000	100 000				
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (P192)					40 000	12 000
Subventions pour charges de service public					40 000	12 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)						
Subventions pour charges de service public						
Pôle emploi (P102)	66 977	2 041 773				
Dotations en fonds propres		1 974 796				
Transferts	66 977	66 977				
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)	13 706 800	13 706 800	13 373 032	13 373 032	13 550 218	13 550 218
Transferts						
Total	15 069 273	17 176 461	14 287 173	14 287 173	14 645 890	14 869 964
Total des subventions pour charges de service public	15 002 296	15 134 689	14 287 173	14 287 173	14 645 890	14 869 964
Total des dotations en fonds propres		1 974 796				
Total des transferts	66 977	66 977				

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	Réalisation 2021 Prévision 2022 Réalisation 2022	86 87 85	16 0 7	4 0 3	0 0 0	0 0 0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Réalisation 2021	2	86	16	4	0	0
Prévision 2022	1	87	0	0	0	0
Réalisation 2022	2	85	7	3	0	0
Total						

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	87	85

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	-3

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Opérateurs

Opérateurs

OPÉRATEUR

INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INTEFP, créé en 1975, est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion. Il est composé d'un établissement principal situé à Marcy-L'étoile et de six centres interrégionaux de formation (CIF) situés à Bordeaux, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes et Paris.

Ses missions, définies par le décret 2005-1555 du 15 décembre 2005 modifié par le décret 2021-1706 du 17 décembre 2021 sont les suivantes :

- la formation professionnelle initiale et continue des inspecteurs du travail ;
- la formation professionnelle continue des fonctionnaires et agents publics du ministère assurant des fonctions dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, déterminée annuellement entre les directions d'administration centrale, le secrétariat général des ministères sociaux et l'opérateur ;
- la mise en œuvre d'actions de partenariat et de coopération nationales, européennes et internationales, avec d'autres organismes publics ou privés dans ses champs de compétences ;
- la contribution aux travaux de veille, de recherche et de diffusion sur les transformations dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Parallèlement à cette mission structurante, l'INTEFP dispense, en application de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, les formations communes destinées aux représentants des organisations syndicales salariées et aux employeurs ou leurs représentants.

Son budget initial pour 2022 s'élève à 16,4 M€ en AE et 16,9 M€ en CP. Il est financé à près de 80 % par une subvention pour charges de service public versée par le programme 155, et son plafond d'emplois est de 87 ETPT.

Le montant de consommation du budget 2022 s'élève à 15,3 M€ en AE et 15,7 M€ en CP. Son plafond d'emplois a été exécuté à hauteur de 85 ETPT.

En 2022, les dépenses de l'INTEFP se sont inscrites dans les évolutions tendanciennes suivantes.

Tout d'abord, l'année 2022 a été marquée par une forte augmentation de l'activité de formation continue et statutaire de l'INTEFP. Ainsi, l'établissement a formé 16 301 stagiaires (dont 9 662 IET et ITD en formation statutaire), soit +114 % par rapport à 2021, représentant 39 951 journées/stagiaires (dont 26 392 pour les IET et ITD en formation statutaire), soit +66 % par rapport à l'année dernière.

Cette évolution s'explique par l'augmentation significative du nombre d'inspecteurs du travail (issus du détachement ou des concours), d'une part. Les promotions d'inspecteurs élèves du travail sont en hausse depuis plusieurs années pour atteindre 82 élèves en 2022 (contre 67 en 2021, 0 en 2020 en raison de la crise sanitaire, et 48 en 2019). Cette dynamique se poursuivra en 2023.

Cette évolution s'explique d'autre part, après la crise sanitaire, par le retour à une activité de formation continue importante, bénéficiant à plus de 5 400 agents (augmentation de +90 % par rapport à l'année précédente). 384 stages de formation continue ont été organisés en 2022.

Parmi les dépenses induites par cette augmentation de l'activité de formation, on peut signaler les dépenses de mission des formateurs et des agents en formation statutaire, pour près d'1 million d'euros, soit 6000 transactions en 2022.

Par ailleurs, poursuivant la démarche de « virage numérique » qu'il avait initiée en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, l'INTEFP a continué à développer son offre de formations à distance, et plus généralement à anticiper sur la transformation numérique de son modèle de formation.

Le projet d'établissement de l'INTEFP pour les années 2021 à 2024 se fonde notamment sur l'axe « accélérer le virage numérique », en développant son offre de formation à distance pour les personnels du ministère.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P102 – Accès et retour à l'emploi						
Transferts						
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi					22	22
Transferts					22	22
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	700	592				120
Subventions pour charges de service public	700	592				120
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	13 707	13 707	13 373	13 373	13 550	13 550
Subventions pour charges de service public	13 707	13 707	13 373	13 373	13 550	13 550
Transferts						
P148 – Fonction publique	78	78			163	111
Transferts	78	78			163	111
Total	14 485	14 376	13 373	13 373	13 734	13 802

Les financements reçus du P155 proviennent à hauteur de 13,080 M€ de la SCSP, et d'une subvention de 0,470 M€ pour le programme régional des formations métiers (PRFM).

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement des services relatif à l'OTE, une convention a été signée en 2021 entre le ministère en charge du travail, l'EHESP et l'INTEFP pour un montant de 22 634 € (cette dépense a été imputée par erreur sur le P103 alors qu'elle devrait être sur le P155). Deux formations ont été réalisées en 2021 pour 15 484 €.

Les crédits de 0,120 M€ en CP en provenance du P111 sont destinés aux formations communes des partenaires sociaux.

Enfin, les crédits de 0,163 M€ en AE et 0,111 M€ en CP en provenance du P148 concernent les classes Prépa talents. Le montant effectivement réalisé est de 0,111 M€ en AE et CP.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	7 964	6 934	Subventions de l'État	13 080	13 080
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 616</i>	<i>1 465</i>	– subventions pour charges de service public	13 080	13 080
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 505	8 090	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		987
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 255	1 389	Revenus d'activité et autres produits	2 259	1 067
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 255</i>	<i>1 389</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>66</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>1</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>1</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>615</i>	<i>615</i>
Total des charges	16 469	15 024	Total des produits	15 339	15 134
Résultat : bénéfice		110	Résultat : perte	1 130	
Total : équilibre du CR	16 469	15 134	Total : équilibre du CR	16 469	15 134

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	490		Capacité d'autofinancement		817
Investissements	1 721	1 500	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 211	1 500	Total des ressources		817
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 211	683

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'écart des charges entre le BI 2022 et le compte financier concerne principalement les dépenses de personnel, en raison notamment des difficultés de recrutement au sein de l'organisme liées au marché du travail, et d'un budget revu avec une reprogrammation pédagogique stabilisée.

S'agissant des produits, une subvention fléchée de 0,470 M€ a été versée par la Direction des ressources humaines. Elle concerne la mutualisation par l'INTEFP des plans régionaux de formations métiers (PFRM) des DI(R)ECCTE et de la DCSTEP de Saint-Pierre et Miquelon pour 2023-2024. Elle n'était pas prévue au budget initial.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
8 375	3 743	7 779

Le niveau élevé de trésorerie en fin d'exercice 2022 s'explique par une sous-consommation des principaux postes de dépenses par l'INTEFP par rapport au budget initial, malgré une reprogrammation des dépenses en cours de gestion et la présentation d'un budget rectificatif.

Cette situation pourra permettre à l'INTEFP de faire face à l'amplification de son activité de formation, en particulier l'augmentation programmée des promotions d'inspecteurs du travail, et donc aux dépenses obligatoires (personnel et fonctionnement courant des structures), et énergétiques.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 401	8 401	7 447	7 447
Fonctionnement	6 066	6 813	5 512	6 339
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 916	1 721	2 307	1 916
Total des dépenses AE (A) CP (B)	16 383	16 936	15 266	15 702
dont contributions employeur au CAS pensions	1 616	1 616	1 465	1 465

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	13 480	13 597
Subvention pour charges de service public	13 080	13 080
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	400	516
Recettes fléchées	1 244	1 510
Financements de l'État fléchés	304	761
Autres financements publics fléchés	940	749
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	14 724	15 107
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 211	595

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
INTEFP	8 401	6 066	6 813	0	0	1 916	1 721	16 383	16 936	
	7 447	5 512	6 339	0	0	2 307	1 916	15 266	15 702	
Total	8 401	6 066	6 813	0	0	1 916	1 721	16 383	16 936	
	7 447	5 512	6 339	0	0	2 307	1 916	15 266	15 702	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 211	595
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	3
Autres décaissements non budgétaires	0	67
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 211	666
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	398	1 000
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 211	666

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	70
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	70
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 211	596
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 596
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 610	0
Total des financements	2 211	666

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le compte financier fait apparaître un déficit budgétaire de -0,595 M€ en 2022, contre une prévision de -2,211 M€ en BI 2022. Ce moindre déficit s'explique in fine par la baisse des dépenses de personnel, et l'augmentation de certaines recettes comparativement aux prévisions (voir supra, le compte de résultat).

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	102	87	92
– sous plafond	86	87	85
– hors plafond	16		7
<i>dont contrats aidés</i>	4		3
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	1	2
– rémunérés par l'État par ce programme	2	1	2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Concernant les emplois rémunérés par l'opérateur hors plafond, la prévision de 2022 était de 8, dont 4 contrats aidés.

S'agissant des autres emplois en fonction dans l'opérateur, la prévision 2022 était de 2, et non pas de 1.